



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
◆ ◆ ◆  
**RÉUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2022**  
◆ ◆ ◆  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille vingt-deux, le 11 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 5 octobre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS** : M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine jusqu'à 18h56 (dossier 6), M. DOSSANG Guy, M. ETZAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise à partir de 18h30 (dossier 2), M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROYOUX Claude, M. VEYRI Timour, M. ERRAMMACH Youssef, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BONNARD Carine, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. BRULARD Thierry, M. CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M. CARIOT Geoffrey, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHOKOMERT Patrice, M. CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. DESGROUAS Eddy, M. DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noël, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M. LESELLIER Guy, M. LEVERT Cédric, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M. MARTIN Jean-Marie à partir de 18h45 (dossier 5), M. MIELOT Roger, M. MOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NÉANT Jocelyne, M. NOGARÈDE Alain, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M. ROUGER Guillaume, M. ROUSSEL Emmanuel, Mme SALVAT Laure, M. SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, M. ZAYANI Abdé, Mme SOLLIER-CANTAIS Jeanine suppléante de M. DOUARD Daniel, M. MAUCOLIN Bertrand suppléant de M. BARRAL Fernand, M. DAUCHEZ Philippe suppléant de M. HEBERT Dominique, Mme SAKOU Virginie suppléante de M. JARRY Jacky.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : M. Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à M. Driss ETZAZAOUI, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Guy DOSSANG, Mme Colette BLANCHARD a donné pouvoir à M. Claude ROYOUX, M. Rachid MAMMERI a donné pouvoir à M. Alain NOGARÈDE, Mme Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Françoise LUVINI a donné pouvoir à Mme France BARILLER jusqu'à 18h30, Mme Dominique SAUVE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M. Fabrice BOSSUYT a donné pouvoir à M. Hervé GILLES, M. Philippe GUILLEN a donné pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN (à partir de 18h45 dossier 5), Mme Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, M. Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Mme Hélène LE GOFF, M. Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Mme Servane BAYRAM, M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Caroline CASTELNAU, M. Laurent CORNE a donné pouvoir à M. Abdé ZAYANI, Mme Stéphanie AUGER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON, Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à M. Arnaud MABIRE, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à M. Noël GRIPPON, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à M. Xavier HUBERT, M. Rabah IDIR a donné pouvoir à M. Timour VEYRI, M. Michel CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Carine BONNARD

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Mme DURANTON Nicole, M. JEANNE Emeric, Mme BOCAGE Sophie, M. CRISTOBAL Florent, M. DE LANGHE Christian, M. MARQUAIS Raynald.

\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### **CONSEIL**

- 1 - Bureau communautaire d'Évreux Portes de Normandie - Élection d'un nouveau Vice-président suite à la démission de M. Rémi PRIEZ
- 2 - Syndicat mixte EPN/CCPC – Désignation d'un nouveau représentant d'EPN en remplacement de M. Rémi PRIEZ
- 3 - EPIC Le Comptoir des Loisirs - Office de tourisme et de commerce – Conseil de Direction – Remplacement de M. Rémi PRIEZ
- 4 - TANGRAM – Conseil d'administration – Remplacement de M. Rémi PRIEZ

### **ÉNERGIE**

- 5 - Plan local de sobriété énergétique

### **ATTRACTIVITÉ**

- 6 - Commune d'Évreux - Vente du bâtiment "Banque de France" - Espace Co Working
- 7 - Aide à l'immobilier d'entreprise - TRADEMOS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux
- 8 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société Transport TSE
- 9 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société VIMARD TP.
- 10 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession de foncier économique à CAMERON CARROSSERIE - Modification de la délibération N° 2022-04-05/01
- 11 - Guichainville - ZAC du Long Buisson III - Vente par la SHEMA d'un terrain pour la construction du Centre aquatique
- 12 - Guichainville - Long Buisson III - Vente par la SHEMA d'un terrain pour la construction du pôle santé

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13 - ZAC Long Buisson 3 Approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour les exercices 2020 et 2021 - État prévisionnel des Dépenses et Recettes
- 14 - Projet urbain partenarial - Commune d'Épieds - Extension du réseau d'eau potable rue du Moulin
- 15 - Commune de Grosseoeuvre - Achat d'une parcelle aux consorts Le Bihannic
- 16 - Commune d'Évreux - Déclassement d'une partie de la parcelle AY numéro 69 - Vente à la SAIEM AGIRE
- 17 - PLUiHD - Approbation de la modification n°2

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 18 - Festival de l'Environnement 2022 – Subvention

### **TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS**

- 19 - Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye ' Plaines et Vallées ' 48<sup>e</sup> édition Subvention de fonctionnement 2022

### **ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT**

- 20 - Dispositif Habitat Privé - Plans de sauvegarde Aubépine et Acacia 2 - Poursuite de l'action
- 21 - Guichet de la Rénovation énergétique FRANCE RENOV - Avenant 1 - Adhésion 2022
- 22 - Conseil Départemental - Fonds Solidarité Habitat - Participation EPN - Abondement 2022
- 23 - Délégation des Aides à la Pierre 2007-2012 - Clôture comptable – Régularisation

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

- 24 - Évreux - NPRU - Mon Logement 27 - Réhabilitation de 90 logements immeubles Bourgogne Tilleul Subvention communautaire
- 25 - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant n° 3 à la convention-cadre
- 26 - Contrat de ville – 3<sup>e</sup> phase de programmation 2022

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 27 - Aviron - Extension de l'assainissement collectif - Fixation du prix du branchement forfaitaire Eaux Usées
- 28 - Rapports Annuels Prix et Qualité du Service Eau, Assainissement Collectif et non Collectif 2021 Approbation
- 29 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif - Modification
- 30 - Syndicat d'adduction d'eau de la Paquetterie – Adhésion d'Évreux Portes de Normandie pour le compte de la commune de Muzy

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 31 - Stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau 2022-2030
- 32 - Vallée de l'Iton - Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe d'eau souterraine - Installation d'un piézomètre - Convention de mise à disposition de terrain EPN/MonLogement27

33 - Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)- Campagnes 2023 à 2027  
Projet agroenvironnemental et climatique 2022 (PAEC) – Candidature d'EPN

#### **VOIRIE**

34 - Commune de Cierrey - Assainissement en traverse RD 669 - Subvention d'équipement

35 - Commune de Irreville - Assainissement en traverse RD 10 - Subvention d'équipement

36 - Commune de Saint-Martin La Campagne - Assainissement en traverse RD 544 et 39 - Subvention d'équipement

37 - Déviation sud-Ouest d'Évreux - Réalisation - Convention de financement

38 - Projet d'aménagement en 2x2 voies de la RN13 Evreux-Chaufour - Concertation préalable – Positionnement d'Évreux Portes de Normandie

#### **CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL**

39 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs de la billetterie des spectacles professionnels

#### **MARCHES PUBLICS**

40 - Désignation d'un nouveau représentant EPN pour l'exécution des mandats publics conclus avec la SPL Evreux Normandie Aménagement

#### **FINANCES**

41 - Attribution des compensations définitives 2022

42 - Décision modificative N°2

43 - Modification d'AP/CP

44 - Reprise de provision créance douteuse budget assainissement

45 - Provisions pour dépréciation d'actifs circulants - Modification de la délibération N°2022-06-28/71

#### **REVENUS ET CHARGES**

46 - Gratuité des équipements sportifs utilisés par les lycéens et assimilés - Convention EPN/Région Normandie/Établissements

47 - Maison de l'Europe - Subvention fonctionnement 2022

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

\*\*\*

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, soyez les bienvenus pour ce Conseil communautaire du 11 octobre 2022. Nous avons à enregistrer, mes chers collègues, la démission, de Patrick Pières, conseiller municipal d'Évreux pour des raisons de santé. Il est désormais remplacé par Eddy Desgrouas, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous avons également acté la démission de M. Jean-Christophe Boulanger, d'Évreux, remplacé par M. Rabah Idir qui est excusé pour le Conseil communautaire de ce jour et à qui nous souhaitons aussi la bienvenue. Nous avons appris la démission de M. Dominique Hebert, maire de La Forêt-du-Parc, remplacé actuellement – en attendant de prochaines élections municipales – par son Premier adjoint M. Philippe Dauchez. Et nous avons acté la démission de son mandat de Vice-président et des responsabilités y afférent de M. Rémi Priez pour des raisons personnelles. Il reste cependant conseiller communautaire en tant que maire de Boncourt.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous ne relevons plus de la procédure liée à l'état d'urgence sanitaire, même si le Covid est toujours très présent, et que donc chacune et chacun a désormais droit à un seul pouvoir et que le quorum est fixé à la moitié des membres présents.

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 juin 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 28 juin 2022, qui vous a été envoyé par e-mail, ainsi que dans le dossier du présent conseil. Avez-vous des remarques, des observations sur ce procès-verbal ?

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

#### **Réception du compte rendu des Bureaux communautaires du 12 juillet et des 13 et 27 septembre 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous prie de bien vouloir acter également la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 12 juillet et des 13 et 27 septembre que vous avez reçus par mail.

- **ACTE** la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 12 juillet et 13 et 27 septembre 2022.
- 

## **1 - Bureau communautaire d'Évreux Portes de Normandie - Élection d'un nouveau Vice-président suite à la démission de M. Rémi PRIEZ**

### **M. Guy LEFRAND**

À la suite des démissions que je vous ai annoncées tout à l'heure, notamment de celle de M. Rémi Priez, nous devons, et c'est l'objet de la première délibération, élire un nouveau Vice-président.

Vice-président d'Évreux Portes de Normandie, réélu le 15 juillet 2020, Rémi Priez exerçait la délégation du tourisme avec brio. C'est l'occasion de le remercier chaleureusement pour la qualité de son travail et pour son engagement permanent à nos côtés. Cher Rémi, je comprends que tu veuilles partir vers un endroit où la mer est plus proche. Pour autant, nous te regretterons parce que ton action a toujours été dirigée vers notre communauté. Nous pouvons l'applaudir.

[Applaudissements de la salle.]

Pour toutes ces raisons, et cette démission ayant été actée par M. le Préfet récemment, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président au sein du Bureau communautaire qui prendra donc la quatorzième place dans le tableau. Je vous rappelle que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret obligatoirement – c'est la raison pour laquelle vous avez des petits papiers devant vous –, et à la majorité absolue. Si jamais, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue, il serait alors procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé serait alors déclaré élu. J'ai reçu la candidature pour ce poste de Vice-président, après la lui avoir proposée, de M. Stéphane Simon, actuellement maire des Ventes et conseiller communautaire depuis bien longtemps désormais.

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Cretot. M. Cretot, je vous donne la parole.

### **M. Didier CRETOT**

Effectivement, je vais me présenter à cette élection pour au moins trois raisons. La première, c'est que la commune de Gravigny, de par sa population, est une commune importante, mais elle n'est pas représentée au sein du Bureau communautaire. Deuxième raison : lorsque nous avons procédé à l'élection du Président et du Bureau communautaire en 2020, vous aviez notifié dans votre discours que le Bureau communautaire n'était pas un organe politique et que toutes les sensibilités pouvaient y être représentées – je pense que je représente une sensibilité un peu différente. Troisième raison : dans ma longue carrière d'élu, j'ai été pendant douze ans élu à l'office de tourisme, à l'époque, d'Évreux, puis de l'intercommunalité et j'ai même, sous la présidence de Claude Behar, contribué à mettre en place la nouvelle structure de l'office de tourisme. Pour toutes ces raisons, je présente ma candidature.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Votre premier argument me gêne quelque peu parce que, si l'on vous entend, il faut être membre d'une grande commune pour pouvoir être membre du Bureau communautaire. Cela veut dire que dans ce cadre-là, Rémi Priez n'aurait jamais été Vice-président puisqu'il est maire d'une commune qui compte peu d'habitants. Votre candidature est tout à fait légitime, M. Cretot, mais l'argument selon lequel il faut être membre d'une grande commune pour pouvoir être Vice-Président n'est peut-être pas le meilleur parmi les trois que vous avez présentés. Toutes les sensibilités doivent y être représentées – vous l'avez dit –, y compris les maires de petites communes. M. Simon.

### **M. Stéphane SIMON**

Bonjour à tous, merci M. le Président. Je suis maire d'une petite commune rurale qui est tournée vers la communauté de communes de Conches. Je pense que le tourisme doit aussi se tourner vers nos territoires proches pour pouvoir rayonner – Conches en est la preuve. J'ai été également membre du conseil d'administration de l'office de tourisme au cours du mandat précédent. Évidemment, cela m'a beaucoup plu. Donc si j'ai l'opportunité d'y retourner, ce serait une chance pour moi et je serais très heureux de travailler avec les membres de l'office du tourisme et l'ensemble des maires pour développer le tourisme dans notre agglomération. Merci.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Et pour reprendre le deuxième argument de M. Cretot, je ne suis pas sûr non plus que vous soyez membre des LR, M. Simon.

### **M. Stéphane SIMON**

Je n'ai aucune étiquette politique, donc il n'y a pas de souci.

## **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Mes chers collègues, je vais donc vous proposer d'inscrire sur le petit bulletin qui est devant vous le nom de votre candidat préféré. Pour celles et ceux qui ont un pouvoir, je vous demande de bien vouloir voter deux fois. Si des scrutateurs veulent venir participer au dépouillement, ils sont évidemment les bienvenus.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ Les résultats de l'élection du 14<sup>e</sup> Vice-président, à bulletins secrets sont les suivants :*

**Candidats :** *M. Stéphane SIMON et M. Didier CRETOT*

### **Résultats du premier tour de scrutin**

*Nombre de votants 116*

*Nombre de bulletins blancs 3*

*Nombre de suffrages déclarés nuls 0*

*Nombre de suffrages exprimés 113*

*Majorité absolue 57*

*Ont obtenu :*

***M. Stéphane SIMON 59 voix***

*M. Didier CRETOT 54*

***M. Stéphane SIMON a été proclamé 14<sup>e</sup> Vice-président et immédiatement installé.***

---

## **2 - Syndicat mixte EPN/CCPC - Comité Syndical - Désignation d'un nouveau représentant d'EPN en remplacement de M. Rémi PRIEZ**

### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la désignation d'un nouveau représentant d'Évreux Portes de Normandie en remplacement de M. Rémi Priez au sein du comité syndical de notre Syndicat mixte EPN/CCPC, sachant que dans ce Syndicat mixte nous aurons évidemment à travailler le SCoT, le tourisme et la mobilité. J'ai reçu la candidature de M. Stéphane Simon. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Je n'en vois pas non plus. Je vais donc mettre aux voix la candidature de M. Stéphane Simon pour le comité syndical du Syndicat mixte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉSIGNE** M. Stéphane SIMON, nouveau représentant d'EPN au sein du Comité syndical du Syndicat mixte EPN/CCPC en remplacement de M. Rémi PRIEZ.*

---

## **3 - EPIC Le Comptoir des Loisirs - Office de tourisme et de commerce – Comité de Direction – Remplacement de M. Rémi PRIEZ**

### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle le remplacement de M. Rémi Priez au sein du comité de direction de l'office de tourisme et de commerce appelé « Le Comptoir des Loisirs ». J'ai reçu la candidature de M. Stéphane Simon. Je rappelle que les candidats ne prennent pas part au vote. Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, M. Simon n'ayant pas pris part au vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉSIGNE** M. Stéphane SIMON, représentant d'EPN au sein du Comité de direction du Comptoir des Loisirs en remplacement de M. Rémi PRIEZ.*

---

## **4 - TANGRAM – Conseil d'administration – Remplacement de M. Rémi PRIEZ**

### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle le remplacement de M. Rémi Priez au sein du conseil d'administration du Tangram. J'ai reçu deux candidatures : celle de M. Guillaume Rouger et la candidature de M. Stéphane Simon. Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Rouger.

### **M. Guillaume ROUGER**

Juste un mot pour expliquer ma candidature à ce mandat bénévole. Je souhaite proposer de mettre mes compétences au service de cette institution qui peut réussir, que nous devons faire rayonner afin qu'elle soit plus attractive sur notre agglomération et à l'échelle du département – il ne faut pas oublier l'élargissement du public du Tangram. J'ai une expérience dans les institutions culturelles, que je souhaite mettre au service de l'agglomération avec ce mandat.

## **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Oui, Mme Collin demande un vote à bulletins secrets. Le vote à bulletins secrets est de droit. Donc nous allons procéder à cette désignation par cette méthode de vote, mes chers collègues. Vous avez le choix entre deux candidatures : M. Rouger et M. Simon. Je vous rappelle que si vous avez un pouvoir, vous votez deux fois. Je vous en remercie. Je rappelle également que les candidats, M. Rouger et M. Simon, ne prennent pas part au vote. En revanche, vous pouvez voter pour le pouvoir dont vous disposez.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ Les résultats du vote à bulletins secrets sont les suivants :*

**Candidats :** *M. Stéphane SIMON et M. Guillaume ROUGER*

**Résultats du premier tour de scrutin**

*Nombre de votants 114*

*Nombre de bulletins blancs 5*

*Nombre de suffrages déclarés nuls 0*

*Nombre de suffrages exprimés 109*

*Majorité absolue 55*

*Ont obtenu :*

***M. Stéphane SIMON 59***

***M. Guillaume ROUGER 50***

***Monsieur Stéphane SIMON est élu représentant titulaire d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration du TANGRAM.***

---

## **5 - Plan local de sobriété énergétique**

### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, vous propose un Plan local de sobriété énergétique. Ce plan n'a pas pu vous être présenté en commission parce qu'il n'était pas encore totalement prêt à ce moment-là – je m'en excuse.

Vous le savez, la flambée des prix de l'électricité, du gaz et des carburants, liée à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine, a impacté et impacte encore fortement et durablement nos finances locales – chaque maire et chaque élu, ici, le sait bien.

Depuis 2021, les collectivités locales font face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui grèvent lourdement nos budgets de fonctionnement, sans pouvoir y répondre toujours de manière simple. L'agglomération d'Évreux n'y fait pas exception, malgré un bouquet énergétique varié, que nous devons notamment à l'action persistante de M. Alain Nogarède, et grâce au réseau de chauffage urbain. Cependant, les dépenses énergétiques ont connu une augmentation brutale dans nos budgets, avec un coefficient multiplicateur de 10 pour l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie, malgré un travail de fond sur la maîtrise des consommations de gaz et d'électricité. Dans ce contexte inédit pour nos collectivités, l'obligation nous est faite d'équilibrer nos budgets, notamment celui de la communauté d'agglomération. C'est pourquoi nous vous proposons ce soir de voter ce Plan de sobriété énergétique, sur des mesures fortes à court et à moyen terme, permettant de participer, comme le fait aujourd'hui chacun de nos concitoyens, à la maîtrise des dépenses liées au patrimoine et aux déplacements qui relèvent des compétences de notre agglomération. Ces mesures concernent évidemment le quotidien de nos agents et des usagers de nos services publics et doivent témoigner d'un élan solidaire pour faire face à ces dilemmes budgétaires inédits. Cela ne remet évidemment pas en cause et, au contraire, accompagne le travail mené depuis plusieurs années par notre collectivité, sous l'impulsion notamment de Xavier Hubert, sur le PCAET, sur la valorisation des énergies renouvelables et pour essayer de soutenir le développement durable de nos territoires.

Vous avez la liste de tout ce qui vous est proposé aujourd'hui. Il s'agit de travailler sur les déplacements des agents de la collectivité en poursuivant l'optimisation de l'utilisation des véhicules de service, en continuant à verdir la flotte des véhicules de service et en limitant les déplacements intra-Évreux avec notamment l'achat de vélos de service supplémentaires. Un travail a été mené – notamment en Conférence des maires – sur la collecte des déchets, qui génèrent des dépenses de carburant particulièrement importantes. Des efforts sont à faire, notamment sur l'éclairage public avec la poursuite et même l'accélération, en accord avec nos prestataires, du passage à un éclairage public 100 % LED, de la réduction de la consommation d'énergie et la gradation nocturne des luminaires. Concernant le réseau de chauffage urbain, il s'agit de raccorder les bâtiments publics de la collectivité à chaque fois que cela est possible et à chaque extension, d'encourager et d'accélérer la programmation du réseau de chauffage urbain dans le quartier de Navarre et de travailler sur l'extension de ce dernier. Concernant les bâtiments communautaires, il s'agit de développer l'approche patrimoniale – nous avons lancé, il y a de nombreux mois déjà, un SDIE, un

schéma sur les économies d'énergie –, en partenariat avec l'Ademe qui nous a beaucoup accompagné sur le sujet ; de lutter contre les gaspillages d'énergie et de donner des consignes – d'ailleurs, le gouvernement a fait à peu près les mêmes annonces –, sur le fait notamment de limiter à 19°C le chauffage dans nos établissements, de ne jamais climatiser en été en dessous de 26°C, d'arrêter le chauffage dans les circulations, etc. Cela, pour nous permettre de passer l'année 2022, l'année 2023 et probablement les années suivantes puisque d'après ce que nous disent tous les experts, ces surcoûts de l'énergie risquent de durer.

Encore une fois, il s'agit d'actions pragmatiques à court et à moyen termes qui viennent en complément du travail permanent de fond que nous menons, depuis plusieurs années, au sein de cette collectivité. M. Rouger.

#### **M. Guillaume ROUGER**

Re bonsoir mes chers collègues. L'agression militaire de l'Ukraine par la Russie fait vaciller notre continent. Le président russe a fait de l'énergie, une arme de guerre pour faire pression sur les économies européennes et provoquer une division de nos sociétés déjà très fragmentées, parfois disloquées. Son pari consiste à couper les vannes du gaz pour asphyxier notre tissu économique, faire grandir la peur et faire monter les populismes à l'échelle de l'Europe, de nos nations, mais également à l'échelon local. En faisant cela, il pense avoir trouvé la martingale imparable. Il accélère une crise énergétique qui préexistait déjà – n'oublions pas que les prix de l'énergie flambaient déjà l'année dernière. Une crise qui accompagne celle climatique, dont les effets se font durement sentir et qui est un défi gigantesque pour nos sociétés. Cette attaque frontale de Poutine pourrait réussir, si nous cédon à la panique et si nous ne corrigeons pas nos stratégies d'investissement qui sont défailtantes depuis de nombreuses années. Mais ce plan de Poutine peut tout aussi bien échouer et se révéler un accélérateur de choix salvateurs : réduction de la dépendance aux énergies fossiles, développement responsable, ambitieux et concerté des énergies renouvelables, investissement dans le nucléaire à l'échelon européen à la fois dans les technologies et dans les filières industrielles, sobriété énergétique à tous les niveaux, notamment au niveau local. Nous sommes à un moment charnière qui nécessite de l'unité, de la cohésion, mais également de la concertation, de la pédagogie et de la responsabilité.

Ce soir, malheureusement, nous n'en prenons pas le chemin avec cette délibération. Tout d'abord parce que voter une telle délibération serait une forme d'insulte à l'intelligence de nos concitoyens et, oserais-je dire, une insulte aux élus que nous sommes. Qui pourrait penser une seule seconde que cette liste fourre-tout, pas vraiment travaillée et inacceptable sur le fond, puisse être comprise par nos concitoyens. Car ne nous y trompons pas. Malgré les quelques lignes d'introduction qui campent le contexte, ce n'est pas un Plan de sobriété énergétique que vous nous présentez ; ce sont des réductions de services publics, principalement sur la collecte des déchets, que vous voulez faire voter par cette assemblée, dans les territoires ruraux et à Évreux. Sous couvert de la crise énergétique, vous tentez de sauver votre budget sur le dos des citoyens. Ce faisant, vous alimentez la défiance et vous contribuez à la dégradation des services de proximité, plébiscités par nos concitoyens. On aurait pu penser que vous feriez l'effort de chiffrer un minimum les gains de CO<sub>2</sub> attendus de vos mesures. On aurait pu penser qu'une concertation serait organisée sur des bases factuelles et documentées. On aurait pu espérer que les objectifs à court, moyen et long termes soient débattus et que nous prenions nos décisions sur ces fondements partagés. Nous aurions pu attendre une discussion en commission sur le fond, associée aux investissements que notre collectivité devra faire pour accompagner la transition énergétique et soutenir les habitants. Mais il n'en est rien. Nous avons sous les yeux une liste sans colonne vertébrale, qui a peut-être été partagée et débattue en Conférence des maires, mais qui n'a pas donné lieu à une présentation en commission, ce qui nous place, nous élus d'Évreux, dans une situation de déséquilibre sur l'accès à l'information. En conséquence, nous demandons à ce que le vote de cette délibération soit suspendu, qu'un groupe de travail digne de ce nom soit constitué pour hiérarchiser les mesures à prendre et chiffrer les investissements d'accompagnement nécessaires. Dans l'attente, notre groupe ne pourra pas voter cette délibération en l'état et s'abstiendra.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc, si j'ai bien noté, nous devons attendre le printemps ou l'été pour faire des économies d'énergie pour l'hiver. Ce n'est pas forcément notre avis. M. Veyri.

#### **M. Timour VEYRI**

Merci M. le Président. Je profite de ce propos liminaire d'abord pour féliciter notre collègue Stéphane Simon pour son élection, mais également Didier Cretot et Guillaume Rouger qui ont fait de beaux scores. Cela prouve que l'on peut avoir des débats démocratiques au sein de notre assemblée. Je rejoins évidemment l'introduction de notre collègue sur le contexte géopolitique et la nécessité, à l'heure où nous sommes dans le dur et dans les moments les plus difficiles, à la fois au niveau local et au niveau national, de ne pas se fracturer, de faire attention aux mots que l'on emploie et de faire en sorte de montrer que les élus, dans leur grande majorité, ont bien conscience des défis qui sont

ceux de nos concitoyens et des difficultés qu'ils rencontrent tous les jours, en ayant une certaine dignité dans leurs propos. Mais faire preuve de dignité dans ses propos n'empêche pas de parler de fond et de débattre. En ce sens, j'ajoute qu'à côté de l'enjeu économique, qui est celui que vous avez essentiellement mis en avant dans votre présentation, M. le Président, il y a aussi une dimension climatique. Ainsi, le fait de se lancer dans un plan de sobriété doit également nous amener à une réflexion sur les conséquences des politiques publiques décidées ici pour notre empreinte carbone, pour l'avenir de notre territoire et la santé de nos concitoyens. Nous sortons de l'été le plus chaud de tous les temps, un été marqué partout en France par une canicule terrible, des incendies, des sécheresses, mais aussi des inondations. Je crois que nous avons tous pris conscience de la nécessité que les choses changent. Notre groupe n'est pas hostile à l'ensemble de ce texte. Il comporte évidemment de bonnes choses, mais il y a – et je m'exprime au nom de mes collègues – un souci de méthode. D'abord, il est gênant d'appeler cela un « plan ». Il est question d'une liste à la Prévert, qui ne rentre pas dans le détail et qui évoque, parfois au détour d'une petite phrase, des sujets qui ont trait à l'organisation même des services, qui ne peuvent pas être traités ainsi. Même difficulté sur la dimension financière : rien n'est chiffré quant à ce que l'on espère en termes d'économies pour la collectivité. Peut-être avez-vous accès à un certain nombre de projections, mais de notre côté nous ne les avons pas. Donc il est très difficile, en tant qu'élus, de se positionner en l'absence de ces éléments. On voit parfois ce qui va être retiré à la qualité du service public ou à la qualité de vie au travail des agents, mais pas forcément les gains en contrepartie. Enfin, sur la dimension climatique, qui fait partie de ce que doit être véritablement un Plan de sobriété énergétique, il n'y a pour ainsi dire pas grand-chose.

Sur un des axes les plus importants de ce plan qui concerne les actions en matière de déchets, je fais entièrement confiance aux maires. Vous êtes maire de votre commune, vous savez ce qui est bon, vous savez quels sont les difficultés ou les enjeux dans l'organisation de ce service. Là-dessus, je n'ai rien à dire. Vous en avez parlé en conférence des présidents, les choses sont calées entre vous, avec l'exécutif. En revanche, sur d'autres points, nous sommes dubitatifs. Un certain nombre d'axes concernent des politiques qui sont déjà menées, par exemple le fait de développer une approche patrimoniale qui consiste à vendre les biens vacants valorisables : cela fait bien longtemps que progressivement l'on vend nos « bijoux de famille », face aux difficultés financières qui sont celles de l'Agglomération – il en est de même de la Ville d'Évreux. Nous ne voyons pas trop ce que cela change. Parfois, les objectifs sont très flous, et les moyens non précisés. C'est le cas pour la question des déplacements des agents de la collectivité, qui ont d'ailleurs fait part d'un certain nombre d'interrogations. Un grand flou entoure certains objectifs qui nécessitent parfois une réelle ambition, par exemple, la question de la réalisation de la démolition des passoires thermiques. Dire que l'on va « réhabiliter ou démolir les passoires thermiques », c'est comme dire que demain elles seront faites gratis. Il serait bien, en tant qu'élus, de savoir de quoi il s'agit exactement – ce n'est pas le cas dans le texte. Il en est de même autour de la question des journées de télétravail : nous ne savons pas exactement à quoi cela correspond, quel est l'avis des syndicats ainsi que celui des agents. Certains d'entre eux, inquiets, m'appellent. Nous ne pouvons pas voter ce texte en l'état. *Idem* lorsqu'il est proposé « d'attendre autant que possible les congés scolaires de la Toussaint pour lancer les chaudières » : nous voyons bien que ce n'est pas partout possible. Donc « autant que possible » veut dire qu'on laisse un blanc-seing à l'exécutif pour prendre ses décisions au jour le jour. C'est une liberté de gestion que nous comprenons parfaitement, mais, encore une fois, voter un texte comme celui-là est très compliqué.

Enfin, il y a un certain nombre de dispositifs qui concernent la préparation de l'été. Vous l'évoquez, M. le Président, sous forme de boutade, mais peut-être, pour préparer l'été, pourrions-nous avoir un plan pour l'été – en l'espèce, nous avons quelques mois devant nous –, afin de collectivement aller au-delà de propositions extrêmement vagues comme « ne pas utiliser les climatiseurs sauf alerte météo officielle, ou « climatiser à 26°, pas en dessous ». Sur la question de la préparation de l'été dans l'agglomération, nous avons besoin d'aller beaucoup plus loin et je crois que nous aurions tout intérêt à préparer un vrai Plan canicule qui aujourd'hui nous manque encore, même si les services ont su être réactifs aux côtés des maires cet été.

Nous, nous considérons que ce plan est essentiellement un plan d'économies d'énergie qui ne permet pas d'avoir la visibilité nécessaire et de savoir ce pour quoi on vote. Dans ces conditions, nous nous abstiendrons. Mais nous pensons, au-delà, que nous ne pouvons pas, dans la période qui est la nôtre, uniquement voter des plans comme celui-là. Ce que nos concitoyens attendent – je pense notamment aux plus jeunes qui nous alpaguent assez régulièrement –, c'est que l'on ne soit pas uniquement dans les économies d'énergie et que l'on prépare réellement l'avenir avec un plan climatique ambitieux, ce que n'est pas ce plan d'économie d'énergie. J'ajoute qu'en tant qu'écologiste et citoyen sensible à cet enjeu, il est pour moi désagréable de voir que l'on est capable de nous faire voter ce plan et, dans la même séance, pour la 2x2 voies Evreux-Chaufour – quand on rappelle que le but est d'économiser 2,3 minutes, en nous faisant dépenser des millions d'Euros

et en augmentant de manière drastique la production de CO<sub>2</sub> sur notre territoire –, mais aussi pour le projet du Long Buisson 3 qui ne rapportera presque pas d'emploi, mais qui en revanche signifiera encore plus de bitume, encore plus d'artificialisation des terres et encore plus de CO<sub>2</sub>. De la même manière, certaines grandes politiques ambitieuses, en matière d'accompagnement du commerce par exemple, ne sont pas évoquées. Donc pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. Nous ne voulons pas bloquer les quelques bonnes mesures ou orientations qui sont comprises dans ce plan, mais nous voyons bien qu'il y a un problème de méthode et que nous ne pouvons pas continuer, selon nous en tout cas, à fonctionner ainsi avec des plans sur des enjeux ambitieux qui font une page recto verso uniquement. Nous ne doutons pas que nous ferons mieux la prochaine fois, mais le problème est que l'on dit cela depuis des années et qu'à force notre patience s'érousse.

**M. Guy LEFRAND**

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

Oui, Michel DULONDEL, maire du Mesnil-Fuguet, charmant village sur le plateau Nord. Je vais revenir d'Ukraine, parce que l'on est parti loin, et rester très terre à terre. Je voudrais avoir une précision sur le deuxième volet : « appliquer la redevance spéciale sur la totalité du territoire communautaire ».

**M. Guy LEFRAND**

Rosine Coulong ayant dû s'absenter à cause de problèmes dans sa mairie, je vais proposer à Sylvain Boreggio de répondre.

**M. Sylvain BOREGGIO**

La redevance spéciale est une redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères qui est proposée aux entreprises qui mettent à disposition un gros volume de déchets. Jusqu'à ce jour, elle était appliquée sur la ville d'Évreux et sa proche agglomération (donc les zones d'activités). En l'occurrence, il est proposé de l'étendre à l'ensemble du territoire, notamment à des villes un peu plus importantes comme Saint-André-de-l'Eure qui pourraient être concernées par certains commerces ou entreprises.

**M. Michel DULONDEL**

Cela ne concerne donc pas les communes rurales, c'est cela ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

À moins que dans ta commune rurale, tu aies une énorme entreprise, un grand commerce ou une grande surface qui produit beaucoup de déchets, sinon tu n'es pas concerné.

**M. Michel DULONDEL**

Non. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Bonsoir, chers collègues. Une courte remarque à la suite des différents débats qui ont eu lieu : comme indiqué, l'envolée des prix et la guerre en Ukraine impactent lourdement les finances locales. Cela veut dire que l'on s'inscrit dans quelque chose qui est ponctuel, puisque nous constatons la nécessité d'action par rapport au contexte. Mais je ne retrouve pas du tout dans la délibération la question du temps, comme nous l'avons fait pendant le Covid. C'est-à-dire : nous avons décidé de mesures pour aider nos entreprises, puis nous nous avons voté pour les arrêter parce que le tissu économique était reparti. En l'occurrence, il ne faudrait pas qu'on puisse penser, en lisant rapidement la délibération, que le conflit en Ukraine pourrait justifier la baisse de niveau de certains services publics. Qu'on vienne dire qu'à un moment donné, on va baisser le niveau de service public sur un sujet, pourquoi pas, si le contexte le justifie et que les données montrent, mathématiquement, un impact réel. Mais sur la question de l'évolution de la collecte, qui constitue un gros volet, il faudrait, à mon avis, dans cette délibération, proposer un amendement pour en limiter l'impact à 6 mois – et voir si à l'échéance toutes les mesures sont réellement justifiées par le contexte et le fait de tenir le cap pour finir l'année budgétaire et commencer la suivante – afin de reprendre le rythme normal de tous les services, comme nous l'avons fait avec le Covid.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc si je vous entends bien, les efforts sur le développement durable et les économies d'énergie ne doivent durer que 6 mois et, après on fait ce qu'on veut.

**Mme Isabelle COLLIN**

Je suis écodéléguée, M. Lefrand, c'est-à-dire que j'ai fait toutes les réunions, etc., donc je ne voudrais pas que vous concluez sur ce que je dis ou ce que je ne dis pas. En l'occurrence, je dis qu'il est clairement indiqué qu'il y a une flambée des prix, un contexte – comme avec le Covid. Nous sommes dans une situation compliquée. Que vous ayez des difficultés budgétaires, nous voulons bien l'entendre parce que tout un chacun a bien conscience de l'envolée des fluides, des prix du gaz et d'électricité. Pour autant, il est aussi question de baisser le niveau de service public, par exemple

la collecte des déchets en porte à porte pour le centre-ville d'Évreux, mais nous n'avons pas de chiffres, pas de données ; notamment il s'agira de savoir s'il y a un réel impact sur la reprise de ces déchets (compost, etc.). Le sujet de la collecte en tant que tel ne peut pas être regardé là, tout de suite, sans retour. Nous sommes tous convaincus de l'urgence climatique, nous avons tous passé le même été, nous payons tous notre facture d'électricité, nous voyons tous notre tissu économique en difficulté. Donc, non, je n'ai pas dit que je me moquais du climat – bien au contraire. Je dis simplement dit que je veux faire aussi attention à la préservation du service public sur notre territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme Bertin.

**Mme Sophie BERTIN**

Je reviens également sur la question des déchets, dont on a beaucoup parlé en Conférence des maires – nous y avons eu un échange long et intéressant. L'idée était d'optimiser la gestion des déchets et de l'harmoniser sur tout le territoire d'EPN. En fait, je suis un peu surprise de la retrouver là, dans le Plan de sobriété énergétique. Je pensais qu'elle ferait l'objet d'une délibération et que nous prendrions le temps d'en rediscuter.

**M. Guy LEFRAND**

Comme vous l'avez dit vous-même, nous en avons discuté longuement. D'ailleurs, cette délibération a été largement amendée à la suite des propositions et des remarques qui ont été faites par les maires. Encore une fois, on peut se dire qu'on a le temps et que nous verrons plus tard. Mais je rappelle qu'une benne à ordures ménagères consomme 100 litres/100 km. Donc, aujourd'hui, il y a urgence. En effet, il ne vous a pas échappé que les gens se battent et se donnent même des coups de couteau aux stations-service pour avoir accès au carburant. Nous avons amendé cette délibération en fonction des propositions qui ont été faites par l'ensemble de nos collègues en Conférence des maires. C'est pour cela qu'il me semblait légitime de vous la proposer aujourd'hui.

Mme Salvat.

**Mme Laure SALVAT**

Bonsoir. Juste une remarque sur les déchets : vous parlez d'« étudier la fermeture des déchetteries le dimanche matin ». La question est de savoir quel est le taux de fréquentation le dimanche matin par les administrés. En effet, si l'on décide de fermer les déchetteries ce jour-là, cela ne va-t-il pas créer du dépôt sauvage ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons longuement débattu de cette question, que ce soit en groupe de travail sur les ordures ménagères ou en Conférence des maires. La réponse est très simple : le soir entre 18h et 19h et le dimanche matin, il n'y a presque personne. La fréquentation est très faible. Cela semble contre-intuitif. En effet, on imaginait que beaucoup de personnes y venaient. En fait, ils viennent le samedi, mais pas le dimanche. M. Nogarède.

**M. Alain NOGAREDE**

Merci. Bonsoir. Je ne vais pas revenir sur tous les points évoqués dans le document. Chacun, à son niveau, doit faire ce qu'il peut pour penser au problème de l'environnement, penser au CO<sub>2</sub>. Je vais donner des éléments concrets. Je m'excuse, mais le chauffage urbain n'est pas une compétence d'EPN pour le moment. Mais je vais quand même en parler puisque cela est évoqué dans ce document. Le chauffage urbain, quand tous les agrandissements nécessaires auront été faits – je parle uniquement pour les bâtiments administratifs – permettra d'économiser l'équivalent en CO<sub>2</sub> de 900 voitures qui circuleraient toute l'année. Cela nous permettra, d'ailleurs, de ne pas rencontrer les problèmes qu'ont d'autres communes à cause des coûts de l'énergie. Par exemple, le raccordement de Jean-Bouin représentera une économie de trois quarts du CO<sub>2</sub> consommé actuellement. L'objectif va se poursuivre et être étendu à d'autres bâtiments : nous allons peut-être étendre le chauffage urbain jusqu'à l'hôpital. On évoque même la base aérienne, tout cela pour tendre vers l'objectif de zéro CO<sub>2</sub> dans huit ans peut-être. Donc nous y pensons de façon permanente. Et je pense aussi aux habitants, je sais très bien les conditions dans lesquelles vivent nos administrés, je sais qu'ils ont du mal à remplir le frigo. Mais vous allez voir quand les charges liées au chauffage vont arriver : ceux qui sont chauffés au gaz vont recevoir une facture « exceptionnelle », et ceux qui profitent du chauffage urbain vont être traités bien mieux – mieux que l'on pourrait imaginer. Ce que je veux dire, c'est qu'il revient à chacun d'agir à son niveau. Il ne s'agit pas de faire de grandes déclarations sur l'environnement, mais d'être au contraire actifs. On sait qu'il faut réduire les gaz à effet de serre. Eh bien, allons dans cette direction !

Je vais citer un autre domaine où j'interviens un peu : celui des voitures, et ce que l'on appelle le « garage » pour les véhicules d'EPN, de la Ville, ceux des ordures ménagères, etc. Avec l'Ademe, qui est un organisme d'État, nous réalisons une étude en vue de tendre vers le verdissement du parc. Nous allons le prouver et le faire. Pourquoi cela ? Pour économiser de l'énergie. Ceci dit, actuellement je suis un peu craintif, parce qu'entends dire que le plein de voiture électrique coûtera

bientôt autant que le plein de gazole. Donc il va falloir peut-être réfléchir. Mais avec l'étude de l'Ademe, nous allons essayer de verdir cela.

Autre chose que je voulais évoquer rapidement : certains ont parlé des phénomènes de cet été. En effet, il y a eu des inondations, des manques d'eau dans les communes, des incendies, etc. Avec le Président et mes collègues, nous avons souhaité que le 8 novembre – tous les gens de la 2<sup>e</sup> commission d'EPN sont invités, élargi à tous les maires pour qu'il y ait un ou deux représentants par commune –, nous réfléchissions tous ensemble pour essayer que, dans la mesure du possible, l'été prochain, nous ne manquions pas d'eau à EPN, et que l'on ait de l'eau de qualité. Nous allons également nous interroger quant à la possibilité de réutiliser les eaux usées du Centre de traitement des eaux usées. Je compte sur l'intelligence de chacun pour apporter de nouvelles solutions, que l'on mettra en pratique. Donc je ne peux pas laisser dire que l'on attend que ça tombe. Non ! Nous y allons, j'espère dans la bonne direction ; j'espère que l'on ne se trompera pas. On y va, et nous essayons de résoudre les problèmes concrètement et non pas avec de grandes envolées lyriques.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Vous parlez d'or, M. Nogarède. M. Confais.

**M. Max CONFAIS**

Au sujet des ordures ménagères, pourquoi n'avons-nous pas fait d'efforts pour adopter la redevance incitative ? Aujourd'hui, nous produisons 250 kg d'ordures ménagères/habitant, alors que ceux qui l'ont adoptée depuis sept à huit ans sont à 150 kg/hab. Or 150 kg/habitant représentent un gain de 1,4 million. Cela fonctionne bien dans certaines communes voisines, que j'ai visitées par hasard. Je suis en train de regarder tout cela, car la première victoire dans les ordures ménagères, c'est le déchet qui n'est pas produit.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ce n'est pas nous qui faisons les emballages

**M. Stéphane CONFAIS**

Ce que je veux dire, c'est que dans les collectivités qui l'ont mise en place, cela représente une forte diminution et cela « impacte » fortement le budget.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Un mot, rapidement, là-dessus : d'abord, la loi a prévu que la redevance incitative allait devenir obligatoire à partir de 2026, si ma mémoire est bonne. Tout le monde sait aussi que le fait de payer plus cher, si l'on a des poubelles plus grosses, conduit à des dépôts sauvages. Nous avons déjà travaillé ce sujet en groupe de travail et en Conférence des maires, et aujourd'hui le choix a été fait de ne pas intervenir sur cette redevance incitative. M. Simon.

**M. Stéphane SIMON**

C'est un sujet qui a longuement été débattu en Conférence des maires, tant il passionne et tant il est important de se lancer dans toutes ces économies. Pour ma part, je suis rassuré de la délibération, car elle prend en compte des demandes des élus, comme « étudier la fermeture des déchetteries », « expérimenter des collectes d'ordures ménagères et de tri moins fréquentes », « étudier une collecte des encombrants différente », ou « réinterroger la collecte des déchets verts en porte à porte ». Je vois que certains points ont été notés par rapport à la Conférence des maires. Je voulais vous en remercier parce que ce sont des sujets très sensibles qui méritent que l'on se pose et que l'on fasse éventuellement une analyse d'impact.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Perrin.

**M. Marc PERRIN**

M. le Président, bonsoir à tous. Nous avons effectivement longuement débattu en Conférence des maires de la collecte des déchets. Je souhaiterais avoir des informations complémentaires sur la dernière phrase, à savoir « réinterroger la collecte des déchets verts en porte à porte ». Que veut dire exactement cette phrase ? Va-t-on continuer de réfléchir sur cette prestation qui est tout de même réalisée dans l'intégralité des communes de l'ex-GEA.

**M. Guy LEFRAND**

En Conférence des maires, la question a été posée de savoir si nous devons la supprimer. Les maires, dans leur grande majorité, ont dit « non », pour l'instant. C'est pourquoi nous allons nous interroger : faut-il passer la fréquence à tous les 15 jours ? Par exemple, l'été, aux mois de juillet et août, nous savons très bien qu'il y a beaucoup moins de déchets qu'au printemps et à l'automne. L'idée est de retravailler le sujet, tel que vous nous l'avez demandé en Conférence des maires. M. Comont.

**M. Alain COMONT**

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons attentivement regardé cette délibération en Bureau municipal. Comme toutes les communes, nous sommes en train de chercher des pistes pour faire des économies d'énergie, qui soient une réponse à l'urgence et non pas vraiment des solutions s'inscrivant dans la durée et nécessitant un travail plus approfondi. En

revanche, nous avons été surpris, malgré les débats que nous avons eus en Conférence des maires que j'ai relatés à mes collègues, de voir apparaître dans cette délibération tout ce qui concerne la collecte des déchets. Il me semblait qu'aucune décision n'était encore envisageable, que la réflexion était en cours. De plus, l'hiver approche, donc il ne va plus être question des déchets verts. Par ailleurs, et je change de casquette en revenant à mes anciennes fonctions, pour tout ce qui touche aux personnels, je suppose que vous avez prévu d'échanger avec eux dans les différentes instances, afin de valider tout cela. Malgré tout, j'ai reçu mandat de mon équipe de ne pas bloquer les dispositions qui y figurent, mais de s'abstenir sur ce sujet.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Merci M. le Président. Mes chers collègues. Je réagis aux interventions de M. Rouger et de M. Veyri et je suis un peu surpris des critiques que vous avez adressées à ce plan. L'urgence commande de prendre toutes les mesures qui vont dans le sens de la sobriété, les unes après les autres, en se disant que peut-être les petits ruisseaux feront les grandes rivières. Je suis extrêmement surpris que vous qualifiez de « mesurette » ce qui est proposé parce que c'est l'addition de l'ensemble de ces mesures qui peut, peut-être, faire réaliser à notre agglomération des économies substantielles. L'heure n'est pas à la division ou aux positions stériles sur cette question-là, mais plutôt à des propositions complémentaires que nous aurions volontiers ajoutées à ce plan pour l'enrichir. Autrement dit, il me semble qu'il faut pousser le curseur dans tous les domaines pour améliorer notre sobriété énergétique et écologique.

Deuxième point important : vous semblez ignorer qu'ici, à l'Agglomération, les maires, les élus ont travaillé pendant des années à la réalisation d'un Plan climat-air-énergie, qui, lui, dans l'ensemble des domaines que nous avons évoqués, fixe des objectifs, donne des dates intermédiaires pour mesurer les économies réalisées, que ce soit dans la consommation d'énergie (1<sup>er</sup> volet) ou dans la limitation des gaz à effet de serre. À tel point que, vous le savez bien, nous avons constitué un petit groupe que l'on appelle « Eco élus ». Je le dis au Conseil communautaire, vous êtes toutes et tous les bienvenus dans ce groupe où nous réfléchissons spécifiquement à la mise en place des mesures que contient notre Plan climat-air-énergie territorial, que ce soit sur la protection de l'eau, sur les déchets, l'éclairage public, la trame verte, bleue et noire, le RLPI (règlement local de publicité intercommunal) qui va permettre, au-delà des obligations réglementaires, de couper les publicités pendant le temps de la nuit – j'invite d'ailleurs tous les élus, si vous êtes disponibles, à un séminaire, le 3 novembre sur l'éclairage public –, tout ce qui concerne le bâtimentaire, qui est une des sources les plus polluantes sur le territoire, le cadastre solaire proposé par l'Agglomération, l'opération « Défi toit », ou le guichet unique porté par Franck Bernard avec l'aide du dispositif France Rénov'. Ce Plan climat-air-énergie territorial, si vous prenez le soin de le relire, définit une politique à moyen terme et, sur un plus long terme, une trajectoire que l'Agglomération veut prendre sur un certain nombre des domaines évoqués. Le Plan de sobriété de ce jour l'enrichit – il faut s'en réjouir. Pour ma part, je ne comprends pas les réticences à ne pas voter un plan comme celui-ci. En revanche, s'il y a des mesures complémentaires, je pense qu'il n'y aura pas d'opposition de principe à ce que nous les adoptions pour parvenir à des objectifs encore plus ambitieux que notre Plan climat-air-énergie. Je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce qui s'appelle « remettre l'église au milieu du village ». M. Rouger.

**M. Guillaume ROUGER**

Très rapidement, pour répondre au Vice-Président Hubert, le mieux pour pouvoir co-construire des propositions aurait été de présenter cette délibération en commission ; cela aurait été plus simple.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

M. le Vice-Président, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit – ça, c'est le rôle de M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Permettez à chacun de s'exprimer comme il le souhaite, M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

On est à côté du sujet. D'abord, ce soir, il y a des interrogations de la part d'un certain nombre de nos collègues, maires. J'ai le sentiment que vous souhaitez faire dévier la discussion sur un certain nombre de points que j'ai évoqués, alors qu'un débat très important est en train d'avoir lieu devant nous, et moi je ne souhaite pas, à un moment ou à un autre, réintervenir pour empêcher ce débat d'avoir lieu. Ce que je dis au nom de notre groupe, qui, je crois, a une position tout à fait respectable, c'est deux choses : d'abord se pose une question de méthode. Nous refusons désormais de voter des textes qui sont des « intentions » pures. Je vous rappelle d'ailleurs que lorsqu'un texte ne donne pas de moyens précis, dans d'autres lieux, il est considéré comme n'ayant pas de valeur juridique.

Je ne souhaite pas participer à une sorte d'inflation de textes lorsqu'ils ne vont pas assez dans le détail. Il s'agit d'un point de méthode qu'on a le droit de discuter – je crois qu'il n'y a pas de raison d'être agressif. Je dis juste que de notre côté, nous n'avons pas l'intention d'apporter notre appui à une méthode que nous voulons revoir en profondeur, sous peine de nous retrouver dans la situation, que j'ai déjà connue, dans laquelle, quelques années plus tard, vous nous diriez : « vous avez voté ce texte avec nous ». Nous pensons que, lorsqu'un texte est présenté, il doit être fourni avec un certain nombre de points, notamment la dimension financière, afin que nous puissions apprécier la portée des plans.

Deuxième point : ce qui est peut-être le plus important dans ce texte relève essentiellement de la compétence des maires. Donc nous nous rangeons à votre sagesse à toutes et à tous. C'est vous qui savez. C'est aussi une des raisons qui fait que nous allons nous abstenir. Nous ne voulons pas « déranger » la délibération que vous avez élaborée entre maires et empêcher la position que vous allez prendre. Nous ne trouverions cela pas correct, relativement à une situation où nous ne sommes pas directement concernés. Donc nous vous laisserons évidemment choisir ce qu'il faut faire de ce point de vue-là. Pour le reste, sur l'action du PCAET, M. le Vice-Président, nous considérons que ce Plan climat-air-énergie territorial est largement insuffisant. Heureusement que nous pouvons avoir un débat démocratique dans cette enceinte, comme dans d'autres, et que nous pouvons avoir des différences, notamment sur la question de savoir où mettre le curseur. Nous sommes désolés de le dire, peut-être plus imprégnés de la question écologique que vous. La preuve, si ce n'était pas le cas, vous me rejoindriez tout à l'heure pour voter contre la 2x2 voies. J'attendrai votre vote tout à l'heure pour vous reposer la question.

**M. Guy LEFRAND**

M. Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Je vais essayer de mettre un peu d'humour dans cette soirée.

**M. Guy LEFRAND**

C'était plus la fin du débat qui était humoristique, que le début.

**M. Hervé GILLES**

Bonsoir tout le monde. Il est bien évident que la Conférence des maires, ainsi que toutes les réunions auxquelles participent un grand nombre de maires pour présenter ce document, nous a demandé à tous une énergie, gratuite, elle – la nôtre –, qui a été efficace. Lorsque nous avons eu cette Conférence des maires le 27 septembre, nous avons balayé 70 % des thèmes qui y sont inscrits. Il avait également été évoqué qu'il serait intéressant d'établir des évaluations et des balances. Mme Coulong nous avait présenté un certain nombre de chiffres, ce qui nous a permis, nous, de prendre position. Je pense que des éléments factuels comme ceux-ci permettraient peut-être de pouvoir apaiser certains esprits vifs, mais aussi de rassurer l'assemblée. Ce que nous nous sommes engagés à vous proposer ce soir, c'est le choix de l'ensemble des maires. Il y a des choses qui ne nous satisfont pas, mais nous acceptons aussi des concessions, nécessaires pour notre territoire, parce que nous sommes quand même tous dans ce beau navire. Le capitaine est là-bas, mais s'il n'y a pas tous les matelots et les sous-officiers et officiers qui vont dans le même sens, nous ne pourrions pas y arriver. Il est important de vous entendre, mais tout à l'heure M. Veyri, vous avez dit une chose qui m'a un peu déplu. Vous faites partie du bateau et vous ne pouvez pas prendre la position de vous dissocier de notre réflexion du fait que vous êtes dans l'opposition au Conseil municipal. Pour moi, ce n'est pas entendable. Je respecte l'avis politique de chacun, mais en l'espèce, il s'agit de l'avenir de notre territoire ; cela dépasse même l'avenir de notre territoire. Nous avons décidé de mettre cela en place. Il est vrai que certains postes me « grattent » mais je pense autrement qu'à moi, c'est-à-dire que je pense à la collectivité, au territoire et je pense aussi au petit travail fait par certains maires, qui n'ont que leur temps à donner à l'Agglomération, mais qui le donnent à 200 %. Je pense que les investissements de chacun, même le vôtre, peuvent nous permettre d'être beaucoup plus efficaces et pérennes. J'ai 63 ans, c'est mon dernier mandat, mais je pense qu'il faut que nous puissions montrer l'exemple, l'engagement de notre territoire. On ne peut pas faire plaisir à tout le monde, mais l'essentiel est d'être cohérents et d'agir ensemble.

**M. Guy LEFRAND**

Très belle intervention, M. Gilles. Bien, merci. Mme Brochand-Dulac.

**Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC**

Je vais essayer d'être brève sur cette délibération. Je suis un peu gênée par le terme « plan de sobriété énergétique ». Effectivement, nous en avons parlé longuement en Conférence des maires. Mais il me semblait que nous en étions encore au stade de la réflexion. Néanmoins, la planète brûle et la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Je n'ai pas envie de m'opposer à cette délibération. Il faut que nous avancions, j'ai envie d'avoir confiance, donc je vais dire « oui ». En revanche, est-il possible de convenir de suivre ce plan, d'étudier les conséquences des actions qui

vont être menées par des chiffres et de pouvoir procéder éventuellement à quelques modifications ultérieurement, en fait de se donner la possibilité d'avancer, mais de revenir sur certains points ?

**M. Guy LEFRAND**

Merci Mme Brochand-Dulac. Vous anticipez ma conclusion parce que j'allais justement vous proposer que nous fassions une évaluation avant l'été prochain ou au plus tard l'été prochain, sur les mesures mises en œuvre, pour juger de la nécessité ou non de le poursuivre. J'ai toujours du mal à imaginer qu'il ne soit pas utile de faire attention à l'énergie, mais, pour autant, je vous entends. Donc je vous propose que nous ajoutions une ligne à cette délibération, un amendement qui dispose que nous ferons une évaluation avant juillet 2023 concernant la mise en œuvre de ce plan ; d'abord, étudier la faisabilité de la mise en œuvre et faire que des évaluations puissent être proposées. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Je voulais vous remercier parce que j'ai aussi produit cet amendement par écrit, comme le stipule notre règlement intérieur. J'ai bien indiqué : « au bout de six mois ». Donc nous nous retrouvons tous. Je pense qu'il est bien pour cette assemblée de faire un bilan dans six mois ou cet été et d'étudier le bilan de chaque action, pour savoir si, oui ou non, nous devons la continuer sous l'angle énergétique, comme cela est indiqué dans le titre. Donc je vous remercie, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. J'allais vous proposer de présenter votre amendement que vous m'avez effectivement fait passer. Votre amendement est un peu différent du mien. Vous proposez que l'on ne prenne ces décisions que pour six mois et qu'ensuite l'on décide de les reconduire ou pas. De mon côté, je vous propose de travailler différemment, c'est-à-dire : nous poursuivons le plan et nous nous engageons jusqu'à l'été, puis nous ferons une évaluation pour voir s'il faut le supprimer ou pas. Je pense que la finalité est la même, donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de retirer votre amendement et que nous nous mettions d'accord sur un amendement que nous dirons « commun ». Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Oui, bien sûr. Nous disons la même chose. Le principal est de tirer le bilan de ces actions parce que ce sont tout de même des services publics qui sont touchés – et cela touche autant les communes rurales que celles urbaines. Pourquoi pas cet été, donc ? Nous ne siégeons pas dans l'assemblée où vous sont données les informations. Donc nous arrivons uniquement avec le peu d'éléments que nous avons. Comme je l'ai indiqué plusieurs fois, avoir une instance où nous pouvons tous partager ces informations sereinement et où l'on a du temps pour poser nos questions, comme nous le faisons en commission, serait parfait. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Donc je peux considérer que vous retirez votre amendement et que nous cosignons l'amendement proposant une évaluation d'impact d'ici l'été prochain, cela vous va ? Très bien. Moyennant cet amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (moins 9 abstentions)** les orientations ci-dessous du Plan local de sobriété énergétique et **DECIDE** la réalisation d'une évaluation de l'impact de ces décisions pour l'été 2023.*

**Concernant les déplacements des agents de la collectivité :**

- *Optimiser l'utilisation des véhicules de service, avec un nouveau règlement d'utilisation des véhicules et la mise en place de géolocalisations.*
- *Verdir la flotte des véhicules de services : conduite d'une étude fin 2022*
- *Limiter les déplacements intra-Évreux en véhicules thermiques avec l'achat de vélos de service supplémentaires.*

**Concernant la collecte des déchets, générant les dépenses de carburant les plus importantes :**

- *Cesser la mise à disposition gratuite des bennes de déchets verts aux particuliers*
- *Rationaliser les 3 écopoints du Nord d'EPN : Arnières, Saint-Sébastien, Sacquenville.*
- *Fermer le point vert de Caer*
- *Fermer les déchetteries entre 8h et 9h*
- *Étudier la fermeture des déchetteries le dimanche matin*
- *Envisager différemment la gestion des transports des bennes en déchetterie*
- *Arrêter le service de déchetterie mobile*
- *Appliquer la redevance spéciale sur la totalité du territoire communautaire*
- *Adapter les seuils de la redevance spéciale à l'extension du tri*
- *Expérimenter des collectes d'ordures ménagères et de tri moins fréquentes*
- *Diminuer la fréquence de collecte du centre-ville d'Évreux*
- *Étudier une collecte des encombrants différente, et non plus en porte à porte*
- *Réinterroger la collecte des déchets verts en porte à porte.*

### **Concernant l'éclairage public :**

- Poursuivre le passage à un éclairage public 100% LED à échéance 2029
- Baisser la consommation d'énergie de 64 % à cette échéance
- Poursuivre la gradation nocturne sur les nouveaux matériels, à moins de 50 %
- Étudier les possibilités d'extinction de certains axes et secteurs
- Maîtriser l'éclairage des terrains de sports
- Réduire les horaires des éclairages festifs (Noël, mises en valeur).

### **Concernant le réseau de chauffage urbain :**

- Raccorder les bâtiments publics de la collectivité à chaque extension
- Encourager les raccordements des autres collectivités ou consommateurs d'importance
- Accélérer la programmation de l'extension vers le quartier de Navarre
- Étudier de nouvelles extensions du réseau.

### **Concernant les bâtiments municipaux et communautaires**

- Développer une approche patrimoniale orientée sur la consommation énergétique :
  - Vendre les biens vacants valorisables
  - Réhabiliter ou démolir les passoires thermiques
  - Optimiser les occupations
  - Conclure des conventions d'occupation
- Lutter contre les gaspillages d'énergie :
  - Interdire les radiateurs d'appoints,
  - Ne pas ouvrir les fenêtres pour le ménage
  - Ne pas utiliser les climatiseurs sauf alerte météo officielle
  - Climatiser à 26°C, pas en dessous
  - Arrêter le chauffage des circulations
  - Fermer les portes donnant sur des zones non chauffées
  - Sensibilisation, former les agents/usagers
- Envisager une journée de télétravail identique et généralisée
- Donner des consignes de chauffe à 19°C pour les bâtiments administratifs, culturels, associatifs
- Donner des consignes à 19°C pour les écoles et 20 °C pour les crèches
- Attendre autant que possible les congés scolaires de la Toussaint pour lancer les chaudières
- Éteindre les chaudières des bâtiments non occupés pendant les congés scolaires
- Éteindre les chaudières aux congés scolaires de Pâques
- Gymnases :
  - Réduire les plages de chauffe pour profiter de l'inertie des bâtiments.
  - Appliquer une consigne de chauffe à 15°C pour les salles dynamiques, à 18°C pour les vestiaires
- Piscines :
  - Réduire de 1°C l'air et l'eau
  - Ne plus déroger à la température de l'eau
  - Allonger les arrêts techniques.

---

## **6 - Commune d'Évreux - Vente du bâtiment "Banque de France" - Espace Co Working**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons commencer les délibérations concernant l'attractivité du territoire. Le dossier n°6 est retiré ce soir. Mme Haguet Volckaert, un mot sur le sujet.

### **Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

Mes chers collègues, bonsoir. Oui, le dossier n°6 est retiré puisqu'aujourd'hui le contractant n'a pas les capacités financières pour mener à bien le projet.

### **M. Guy LEFRAND**

Donc nous allons retravailler sur le sujet, en espérant revenir vous voir dès le mois de décembre.

☞ Ce dossier est **RETIRÉ** de l'ordre du jour de cette séance.

---

## **7 - Aide à l'immobilier d'entreprise - TRADEMOS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux**

### **M. Guy LEFRAND**

Mme Haguet Volckaert, concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise.

### **Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

Il s'agit de la société TRADEMOS, située à Guichainville, qui a pour activité la vente de produits péri-informatiques pour les professionnels. L'entreprise est dirigée par M. Thierry Higuero et M. Meunier. Ils emploient actuellement 7 personnes en CDI et prévoient de recruter 3 à 5 personnes supplémentaires à temps complet sur le nouveau site d'Évreux. Elle a un chiffre d'affaires qui a évolué de 12 %. Cette entreprise prévoit une croissance de 32 % pour l'année 2022. Les locaux étaient situés auparavant à Douains et étaient d'une surface de 340 m<sup>2</sup> qui ne correspondait plus au fonctionnement et au développement croissant de l'entreprise. Les dirigeants ont donc décidé de transférer leur activité sur le territoire et d'investir dans l'acquisition d'un local d'une superficie de 1 100 m<sup>2</sup> sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> pour un montant d'acquisition de 825 000 € net vendeur. S'agissant d'une TPE (moins de 10 salariés et un CA inférieur à 2 M€) située hors zone AFR, le taux maximum pour les aides est de 20 % des dépenses éligibles. Il est ainsi proposé d'aider l'entreprise sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 60 000 € et d'une subvention de 20 000 €.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de demande de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS TRADEMOS (535 rue G Bellenger à Guichainville) ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 60 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS TRADEMOS ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.*

---

## **8 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société Transport TSE**

### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Mme Haguet Volckaert.

### **Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

Le groupe TSE France, créé en 1993, est un acteur majeur du transport routier en France et se compose de six agences implantées sur différentes régions françaises. L'effectif de l'entreprise est de 245 personnes et cette société dispose d'une agence en Normandie située sur la zone d'activité de La Villeneuve dans la commune d'Angerville-la-Campagne. Elle emploie 35 personnes. Le chiffre d'affaires de l'entreprise pour 2021 est de 30 millions d'euros.

Actuellement locataires des bâtiments détenus par Mme et M. Marie (ex-Transports Marie), les dirigeants du groupe TSE, MM. Oge et Dumontet, souhaitent quitter les locaux devenus trop limités et pas assez fonctionnels pour leurs activités. Un terrain d'environ 11 500 m<sup>2</sup> situé sur le parc d'activités des Surettes à Normanville est ciblé par l'entreprise. Le projet d'acquisition permettra la construction d'un nouveau bâtiment de 2 500m<sup>2</sup> dimensionné pour l'installation d'un entrepôt de stockage aux nouvelles normes de construction, de bureaux, d'une piste de lavage pour les camions et d'un parking poids lourds d'une vingtaine de places. Cet investissement pérennisera les 34 salariés actuels et devrait permettre l'embauche de 4 à 6 personnes supplémentaires. Le prix de cession de cette parcelle a été fixé par le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022 à 40 € du m<sup>2</sup>. Il est donc proposé de céder à la SCI GOLD IMMO 27 une partie de la parcelle cadastrée C 157 située au parc d'activités des Surettes à Normanville pour une superficie d'environ 11 500 m<sup>2</sup> à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement cédée, au prix de cession de 40 € du mètre carré, soit 456 000 €.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Voilà une belle société qui s'installe. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CEDE** à la SCI GOLD IMMO 27 ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à NORMANVILLE, d'une surface d'environ 11 500 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit 456 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

---

## 9 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de St-André-de-l'Eure - Cession d'un terrain à la société VIMARD TP

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : la Croix Prunelle.

**Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

En effet. La société VIMARD TP en cours de constitution, est une entreprise de location de matériel de travaux publics pour les professionnels et les particuliers. MM. Julien et Nicolas Vimard, futurs cogérants, veulent renforcer l'offre de location sur ce secteur géographique, et leur connaissance du secteur des travaux publics est un atout majeur pour lancer leur activité.

Le projet propose donc de créer une zone extérieure pour la présentation des matériels et de construire un bâtiment pour accueillir l'activité administrative et financière de l'entreprise.

La demande porte sur une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> avec une visibilité importante sur l'axe routier de St-André-de-l'Eure. La SCI qui portera le projet est en cours de création. Julien et Nicolas Vimard seront cogérants et associés à parts majoritaires pour Julien Vimard.

Pour répondre à leur projet, un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> situé dans la zone d'activité de la Croix Prunelle au sein de la commune de St-André-de-l'Eure est ciblé par l'entreprise. Le projet d'acquisition permettra la construction d'un bâtiment de 600 m<sup>2</sup>. Le prix de cession de cette parcelle fixé par le Conseil communautaire est de 12 € HT du m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé de céder à la société VIMARD, dont M. Julien Vimard est le gérant majoritaire, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297 située dans la zone d'activités de la Croix Prunelle de St-André-de-l'Eure pour une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> au prix de cession de 60 000 € HT.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de demande de prise de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CEDE** à la SCI VIMARD ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée ZM 297, sur la zone d'activités de la Croix Prunelle de St André de l'Eure, d'une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 12 € HT du m<sup>2</sup>, soit 60 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.*

---

## 10 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint-André-de-l'Eure - Cession de foncier économique à CAMERON CARROSSERIE - Modification de la délibération N° 2022-04-05/01

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'une modification d'une précédente délibération.

**Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

Oui, il s'agit d'une modification concernant la société Cameron, pour laquelle le Conseil communautaire avait délibéré pour céder pour moitié une parcelle (soit environ 1 200 m<sup>2</sup>).

M. Desgardin a fait part d'une demande de révision. Il avait été vu ensuite qu'il s'agissait de 900 m<sup>2</sup>, au lieu de 1 200 m<sup>2</sup>. Et après réception de la modification parcellaire cadastrale du 19 avril 2022, la parcelle cédée est de 769 m<sup>2</sup>. Le prix de cession de cet ensemble reviendrait à 81 514 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition, je suppose, mes chers collègues ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération 1 du 5 avril 2022 : **CEDE** à la SARL CARROSSERIE CAMERON ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 220, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 769 m<sup>2</sup> au prix de 81 514 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmentée de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

---

## 11 - Guichainville - ZAC du Long Buisson III - Vente par la SHEMA d'un terrain pour la construction du Centre aquatique

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, pour les trois délibérations qui viennent, la n°11, la n°12 et la n°13, en tant que président de la Shema, je vais, pour utiliser un terme douteux d'aujourd'hui, me « déporter » et laisser Sylvain BOREGGIO, notre Premier Vice-Président, prendre la main sur ces délibérations. À tout à l'heure.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bonsoir mes chers collègues. Délibération n°11 : Florence va nous la présenter.

**Mme Florence HAGUET VOLCKAERT**

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil communautaire a validé la création de la ZAC du Long Buisson III. Cette ZAC a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement d'accueillir des entreprises et des équipements publics. Par délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la société SHEMA, en tant que concessionnaire d'aménagement de l'opération d'aménagement de la ZAC du Long Buisson III. Par acte notarié du 17 décembre 2021, Évreux Portes de Normandie a apporté en nature les biens sis à Guichainville. Le concessionnaire d'aménagement a conduit l'ensemble des études de telle sorte que par délibération du 5 avril 2022 le Conseil communautaire a approuvé la création de la ZAC. La SHEMA propose de vendre à EPN, pour la réalisation du Centre aquatique, les lots A1 et A1', correspondant à une partie des parcelles AD 19 et 20, pour une superficie totale de 26 726 m<sup>2</sup> au prix total de 801 780 € (600 000 € pour le centre aquatique et 201 780 € pour le parking).

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUÉRIR (le Président ne prend part ni aux débats ni au vote) auprès de la SHEMA une partie des parcelles sises à Guichainville cadastrées section AD n° 19 et 20 représentant les lots A1 et A1' de la ZAC du Long Buisson III, pour une superficie d'environ 26 726m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 801 780 € HT. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.***

-----

## 12 - Guichainville - Long Buisson III - Vente par la SHEMA d'un terrain pour la construction du pôle santé

**Mme FLORENCE HAGUET VOLCKAERT**

La SHEMA propose de vendre à EPN, pour la réalisation du Pôle santé, le lot C1, correspondant à une partie des parcelles AD 5 et 6, pour une superficie d'environ 8 779 m<sup>2</sup> au prix de 240 000 €.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Des prises de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ?

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUÉRIR (le Président ne prend part ni aux débats ni au vote) auprès de la SHEMA une partie des parcelles sises à Guichainville cadastrées section AD n° 5 et 6 représentant le lot C1 de la ZAC du Long Buisson III pour une superficie d'environ 8779m<sup>2</sup>, moyennant le prix global de 240 000 € HT. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.***

-----

## 13 - ZAC Long Buisson 3 Approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour les exercices 2020 et 2021 - État prévisionnel des Dépenses et Recettes

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est Xavier qui la présente.

**M. Xavier HUBERT**

Merci Sylvain. Le concessionnaire a l'obligation réglementaire de présenter un compte rendu d'activité à la collectivité. Nous l'aurons chaque année pour le Long Buisson 3. Je ne vais pas rappeler le contexte puisque Florence l'a évoqué à l'instant pour les deux délibérations que nous venons de prendre. Ce compte rendu d'activité donne le bilan prévisionnel actualisé qui fait état des réalisations en dépenses et en recettes de l'année écoulée, un plan de trésorerie et un tableau des acquisitions et des cessions immobilières. Le bilan qui vous est présenté concerne la fin de 2020 et 2021. En 2020, l'activité était relativement modeste (à partir du 20 octobre et jusqu'à la fin de

l'année) : 21 439 euros de dépenses, et aucune recette perçue sur cette année-là. En 2021, l'activité était un peu plus conséquente. En dépenses d'acquisition, il a été procédé à l'apport en nature de la totalité de l'assiette foncière par l'Agglomération et d'une provision de frais notariés. Il s'agit également d'un certain nombre de dépenses d'études, de dépenses d'honoraires, de dépenses de travaux (qui sont encore modestes), d'un avis d'appel public à la concurrence pour des frais de géomètre et de la rémunération du concessionnaire pour 57 500 euros, comme prévus dans le traité de concession. Au titre des recettes, il s'agit de la valorisation de l'apport en nature, dont je parlais, sur l'ensemble de l'assiette foncière (5 465 800 euros) et d'une participation du concédant, c'est-à-dire EPN, pour un million d'euros. Vous avez le tableau dans la délibération, qui présente un excédent sur l'exercice de 871 945 euros et avec le cumul de l'année précédente, de 850 506 euros. Ce qu'il faut retenir dans les grandes masses, mes chers collègues, c'est le coût de cet aménagement extrêmement valorisant. En effet, nous souhaitons faire du Long Buisson 3 une réalisation réellement exemplaire du point de vue du développement durable et du respect de la biodiversité. Le coût global de cette opération est de 24,5 M€ environ. Il a été un peu ajusté en raison notamment de l'augmentation de certaines matières premières et de certains coûts. Les résultats d'appels d'offres sont parfois un peu au-delà de ce que nous redoutions. Mais le budget tient quand même puisque l'augmentation est limitée à 5 %, malgré les éléments que je viens d'indiquer. De plus, le traité de concession est un traité sans transfert de risque financier. Nous le savons dès le départ, c'est EPN qui assume le risque financier de l'opération, c'est-à-dire que l'équilibre se fera par une subvention qu'EPN versera. Cet équilibre est composé des 5,5 millions d'euros de l'assiette du foncier, du million que nous avons versé, et en 2026 il est prévu que nous ayons encore une subvention d'équilibre de 300 000 euros pour équilibrer le tout à 24,5 millions. Voilà rapidement dressé le compte rendu d'activité que le concessionnaire SHEMA nous a transmis.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci Xavier. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Merci. Nous avons une augmentation de nombreux postes de dépenses, parfois de petites augmentations, parfois des hausses assez fortes. Nous notons un coût supplémentaire de un million d'euros sur les dépenses de travaux ; les honoraires de la SHEMA ont augmenté de 200 000 euros. Et nous équilibrons nos dépenses en augmentant le prix du foncier, qui passe à 40 euros le mètre carré. Cela a du sens : il faut équilibrer l'opération, comme vous l'indiquiez. Il n'est pas question aujourd'hui que le budget de l'Agglomération vienne compenser un déficit. Mais nous sommes dans un contexte où les dépenses vont continuer à augmenter, comme celles sur le poste commercialisation – les problèmes sont stabilisés en jaune dans le rapport –, le poste des espaces verts qui, lui, a été classé sans suite et qu'il conviendra de relancer et où l'inflation en cours, comme vous l'avez indiqué, au vu du contexte, va certainement amener encore plus de dépenses. Donc l'équilibre reste tout de même fragile. Concernant le réseau de chaleur, page 11 du rapport, il est indiqué que les échanges entre la SHEMA et le concessionnaire du réseau, pour son extension au sein de la ZAC, n'ont pas abouti, notamment pour les équipements publics, le PSLA et le Centre aquatique. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ? Si ce n'est pas le cas, il conviendrait de modifier le rapport qui est présenté ce soir.

**M. Xavier HUBERT**

Alain Nogarède va peut-être répondre sur le chauffage urbain. Concernant les chiffres, les dépenses de commercialisation connaissent, au contraire, une légère diminution : elles passent de 364 000 euros à 255 000 euros sur l'ensemble de l'opération. Par ailleurs, l'augmentation de la rémunération du concessionnaire n'est pas de 200 000 euros, mais de 11 000 euros au total. Il est certain qu'il y a une augmentation, légère, contenue, mais ce sont l'inflation et l'augmentation d'un certain nombre de postes qui font cela. Pour ce qui concerne le chauffage urbain...

**M. Alain NOGAREDE**

Vous confondez peut-être les deux bâtiments que sont le Centre aquatique et le centre de santé. Je pense que les tuyaux sont passés – je n'en suis pas sûr – et il est évident qu'ils seront raccordés. En revanche – c'est pour cela que je me suis permis de dire que vous confondez peut-être –, les entreprises qui viendront dans la zone ne sont pas obligées de se raccorder au chauffage urbain. On ne le leur impose pas dans un premier temps parce que le périmètre du chauffage urbain concerne la commune d'Évreux. Donc, pour autoriser le chauffage urbain à aller chauffer le Centre aquatique qui n'est pas dans la commune d'Évreux, nous avons voté au Conseil municipal l'exportation de chaleur vers cette autre commune. Donc, pas de problème – rassurez-vous.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je me permets de confirmer en tant que Vice-Président chargé de suivre le projet de Centre aquatique : il sera en effet alimenté par le chauffage urbain. Je te redonne la parole, Isabelle.

## **Mme Isabelle COLLIN**

Je vous remercie pour tous vos échanges. Je veux bien que l'on me dise que je lis mal ou je ne sais pas lire, mais à la page 11 du rapport, il est clairement indiqué que « pour information, les échanges avec le concessionnaire du réseau, etc. », et que cela n'a pas permis d'aboutir. Donc, si depuis la rédaction de ce rapport, des améliorations ont été apportées, dans ce cas-là, précisons qu'elles ont été passées dans le rapport ou modifions le rapport. Et en ce qui concerne les frais de gestion et de commercialisation, il est marqué : « Considérant un taux de commercialisation de 3%, ce montant ne pourra couvrir qu'une partie des cessions, soit 45 % des cessions prévisionnelles. ». Je ne fais que lire – vous m'en excuserez –, mais peut-être convient-il de simplement modifier le rapport pour bien acter que les frais de commercialisation n'ont pas beaucoup évolué. Mais dans le rapport de la SHEMA, il est indiqué que ce sujet, à terme, pourra évoluer un petit peu.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

Je pense qu'il faut remettre les choses à leur place. Il s'agit bien du rapport d'activité 2020-2021. Donc, depuis, cela a évolué, bien entendu. Il fait état de ce qui avait été négocié ou mis en place à l'époque, en 2021, et certainement y avait-il des points d'achoppement non encore tout à fait résolus. Emmanuel.

## **M. Emmanuel ROUSSEL**

C'est ce que je voulais dire. En 2020-2021, les plans de la Maison de santé n'étaient pas encore finalisés. Aucun échange n'a pu être fait puisque tout s'est finalisé début 2022. Donc, c'est à compter de cette année que les discussions ont pu être entamées avec le réseau de chaleur.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

Cela lève les doutes ou les questionnements que nous pouvions avoir. Merci. Pas d'autres prises de parole ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci. Nous allons pouvoir rappeler notre Président, pour les points suivants.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (le Président ne prend part ni aux débats ni au vote) le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par le concessionnaire pour les exercices 2020 et 2021 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Long Buisson 3 ; APPROUVE l'État Financier Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR) et le plan de trésorerie annexés, arrêté au 31 décembre 2021, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 24.530.140 € HT, sans augmentation de la participation d'équilibre de la collectivité et AUTORISE le représentant de l'exécutif, à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.***

---

## **14 - Projet urbain partenarial - Commune d'Epieds - Extension du réseau d'eau potable rue du Moulin**

### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle l'extension du réseau d'eau potable rue du Moulin, dans la commune d'Epieds. Je vous précise que Mme Revel ne prendra part ni au débat ni au vote. M. Hubert.

### **M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'un dispositif que vous connaissez bien, un PUP (Projet urbain partenarial) qui permet, lorsqu'une opération d'urbanisation doit se réaliser, de faire supporter au bénéficiaire de l'opération le coût des équipements publics nécessaires à l'urbanisation des différents lots. En l'occurrence, il s'agit d'une extension du réseau d'eau potable pour un coût de 15 000 euros TTC, qui sera donc supporté par le bénéficiaire de cette opération. Vous savez également – seconde règle – que ce dispositif permet de prévoir la prise en charge par le bénéficiaire de 100 % du coût ou d'une partie seulement, si l'on estime que l'opération pourra bénéficier ultérieurement à d'autres parcelles contiguës ou voisines. C'est le cas, en l'occurrence : il apparaît que compte tenu des terrains que M. Revel veut faire urbaniser, il bénéficierait des deux tiers de cette extension de réseau, et un autre tiers est réservé aux propriétaires de parcelles voisines, de sorte qu'il est proposé à M. Revel de régler une somme de 8 375 euros. La taxe d'aménagement qui normalement est à la charge du propriétaire n'est pas appelée. Il faut fixer une durée à cette exonération, qui est de 10 ans. Donc si l'ensemble de l'opération se réalise dans les 10 années, aucune taxe d'aménagement n'est à payer ; au-delà, la taxe d'aménagement serait également à régler.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **FIXE (Mme REVEL ne prend part ni aux débats ni au vote) un périmètre de Projet Urbain Partenarial en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable, rue du Moulin à Epieds ; DÉCIDE en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les***

parcelles comprises dans le périmètre annexé à la présente délibération (parcelles cadastrées A 228, A 555, A 577, A 578, A 579 et A 580 sur la commune d'Épieds), pour un montant estimé de 12 500,00 € HT, à réaliser avant fin juin 2023 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par M. REVEL à hauteur de 67% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 8 375 € HT ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par le propriétaire des parcelles A 577 et A 579 à hauteur de 33% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 4 125 € HT, si celui-ci devait réaliser une division en vue de lotir sur son fond de parcelle ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 10 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre M. REVEL et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec M. REVEL et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

### **15 Commune de Grossœuvre - Achat d'une parcelle aux consorts Le Bihannic**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'acquérir auprès de particuliers une parcelle de 17 m<sup>2</sup> qui se trouve au pied d'un château d'eau dans la commune de Grossœuvre. Cette acquisition permettrait d'éviter une servitude qui est toujours compliquée à mettre en place, pour l'exploitation du service d'eau potable d'EPN. Cette dernière achèterait ces 17 m<sup>2</sup> à un prix de 1 300 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Adopté.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE d'ACQUÉRIR** des consorts LE BIHANNIC une partie de la parcelle sise à Grossœuvre section XD numéro 97 pour 17m<sup>2</sup> environ moyennant le prix principal de 1 300 €. Les frais de notaire seront à la charge d'Évreux, Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

### **16 - Commune d'Évreux - Déclassement d'une partie de la parcelle AY numéro 69 - Vente à la SAIEM AGIRE**

**M. Xavier HUBERT**

Il vous est proposé le déclassement d'une parcelle non loin d'ici pour la réalisation d'une opération. Il s'agissait de deux parcelles qu'EPN avait acquises initialement en haut de la rue Jean Moulin, de deux maisons qui ont été démolies, qui n'avaient aucun intérêt. Une parcelle se dégagant, la SAIEM va proposer la réalisation d'un projet intergénérationnel et handicap, avec des maisons individuelles type 4 pour des familles avec enfants présentant un handicap psychologique. Il s'agit de 22 logements collectifs accessibles aux personnes en situation de handicap et d'une structure intergénérationnelle. Pour réaliser cette opération, le projet déborde de l'assiette foncière initiale et l'on est sollicité afin de céder un morceau de la parcelle AY 69 qui serait désormais cadastrée AY 399 pour 348 m<sup>2</sup> – il s'agit d'une bordure dans le fond de ces parcelles, qui permettrait de réaliser ce beau projet.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est effectivement un beau projet qui, je suis sûr, satisfera Mme Maragliano. Je vous propose de le mettre aux voix, sachant que Mme Bandelier ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PRONONCE (Mme BANDELIER ne prend part ni aux débats ni au vote)** le déclassement de la parcelle AY 399 ; **CEDE** à la SAIEM AGIRE, le bien sis à ÉVREUX cadastré AY 399 pour 348m<sup>2</sup> moyennant le prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## 17 - PLUiHD - Approbation de la modification n°2

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec la deuxième modification de notre PLUiHD. M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Le PLUiHD, adopté au mois de décembre 2019, continue de s'améliorer. Il existe deux techniques pour l'améliorer : la modification ou la révision. La modification n°2 qui vous est proposée ce soir est véritablement un toilettage qui n'a pas vocation à changer les grandes orientations du PLUiHD. Il s'agit de corriger un certain nombre d'erreurs matérielles et de modifier quelques éléments des zones agricoles et naturelles. Je le dis aux maires, les demandes de classement/déclassement ne font pas l'objet de la modification du PLUi, mais plutôt d'une révision simplifiée à la marge ou d'une révision qui interviendra un peu plus tard. Le contenu de cette modification n°2 porte sur le classement de certaines parcelles A ou N en AH et NH, permettant ainsi pour les parcelles bâties de réaliser des extensions dans la limite de 30 %. Cela permet aux propriétaires de maisons qui sont sur des zones agricoles ou naturelles de réaliser des extensions modérées. Il y a également des parcelles boisées qui sont classées EBC (Espaces boisés classés) ; un certain nombre d'espaces ou d'emplacements réservés que vous nous avez demandé de supprimer parce que les projets des communes ont changé ; et pour la commune d'Évreux, la création de secteurs UR, correspondant à des secteurs dans lesquels la Ville a des projets, soit dans les quartiers QPV, soit Lafayette, soit l'ancien hôpital américain, notamment. Enfin, certaines OAP sont revues et retoilées à la marge. La procédure a été menée classiquement. Les personnes publiques associées se sont prononcées et globalement ont toutes accepté ou demandé quelques modifications. L'enquête publique s'est déroulée du 16 août au 14 septembre. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à notre projet de modification n°2, qu'il vous est demandé d'adopter ce soir.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition municipale d'Évreux.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions)** la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Évreux Portes de Normandie – Habitat et Déplacements ; **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département ; **INFORME** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Évreux Portes de Normandie.*

---

## 18 - Festival de l'Environnement 2022 – Subvention

**M. Guy LEFRAND**

Une subvention pour le festival de Naturellement Reully.

**M. Xavier HUBERT**

Le festival Génération durable est en cours puisqu'un certain nombre d'élus étaient à l'inauguration de ce festival en fin de semaine dernière. Tous les ans, nous subventionnons ce festival à hauteur de 4 000 euros. Il vise à sensibiliser le public au développement durable en général à travers des films, des débats, des conférences. Je vous invite réellement à y participer. Demain, par exemple, à Gravigny, Saint-André et Moisville, vous avez des opérations avec un film et un débat qui suivra. Le jeudi 13, aux Baux-Sainte-Croix, vous êtes tous les bienvenus à 20 h, pour « Les mains dans la terre, naissance d'un éco-village ». Cela peut intéresser tout le monde, et la clôture du festival (« Les Gardiens du climat ») aura lieu au Cadran à 16 h. Il m'a été rapporté que lors des premières opérations, au Val-David notamment, il y a eu du public, d'ailleurs plus nombreux que les années précédentes. Donc nous ne pouvons que nous en réjouir.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

Un mot pour vous féliciter et appuyer totalement cette délibération qui est extrêmement positive. Deux points. Je vois que leur budget global est à peu près de 19 800 euros. Je comprends que nous participerions à hauteur de 4 000 euros et que les contributions volontaires en nature représentent 6 000 euros. D'autres collectivités territoriales sont-elles parties prenantes du projet ? Et lesquelles ? Ont-ils encore besoin de financements ou est-ce que tout est bouclé ? Concernant les invitations, et je vous remercie de nous avoir adressé quelques éléments ce soir, nous sommes tout à fait preneurs d'invitations en amont afin de nous organiser, pour nous permettre d'être présents. Nous serions ravis de participer à ce type de moment.

**M. Xavier HUBERT**

Concernant le second point, nous avons fait des flyers, des affiches ont été distribuées aux mairies, mais c'est vrai que ce n'est jamais assez. Nous penserons peut-être à en faire un peu plus, nous essayons de diffuser, mais ce n'est pas toujours facile. Pour ce qui concerne votre première question, j'ai compris que ce festival se déroulait dans plusieurs endroits du département de l'Eure puisqu'il est porté par la MJC de Bernay et, localement, chez nous, par l'association Naturellement Reuilly. C'est à cette dernière que nous verserions la subvention, si vous la votez. Y participent d'autres collectivités (le Département, la Région Normandie), le cinéma Pathé, l'université de Rouen (où a eu lieu l'inauguration), la Ville de Gravigny – qui historiquement accueillait l'essentiel du festival – et un certain nombre de communes, qui accueillent.

**M. Guy LEFRAND**

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

L'association Naturellement Reuilly avait, il y a deux ou trois ans, mis en place des nichoirs à chouettes dans les clochers de nos églises. Je peux vous dire qu'il s'est agi d'une opération formidable parce que je n'ai jamais vu un engouement tel que celui-ci, notamment auprès des jeunes qui sont partis, harnachés, grimper dans le clocher (à l'intérieur, pas par l'extérieur) pour aller récupérer les petits, les baguer, pour permettre de les suivre.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour ce témoignage. Je suppose donc que nous avons l'unanimité. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2022 ; **OCTROIE** une subvention de 4 000 € à l'association NATURELLEMENT REUILLY, porteuse du projet pour l'organisation de cette manifestation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec NATURELLEMENT REUILLY et tous documents à intervenir.

-----

**19 - Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye 'Plaines et Vallées' 48e édition Subvention de fonctionnement 2022**

**M. Guy LEFRAND**

M. Priez, pour votre dernière délibération en tant que Vice-Président.

**M. Rémi PRIEZ**

Merci M. le Président. En effet, dernière délibération après 14 ans et demi de Vice-présidence. Elle concerne une subvention pour le rallye Plaines et Vallées 2022, organisé par l'Association sportive automobile du club andrésien. La 48<sup>e</sup> édition se tiendra du 25 au 27 novembre 2022 à Saint-André et aux environs. Comme l'année dernière, nous proposons une subvention de 15 000 euros. Une centaine de véhicules et 150 bénévoles y ont participé en 2021. La ferveur du public était bien présente. Pour y être passé, beaucoup de monde suit ce rallye. Voilà donc pour cette délibération qui consiste en l'octroi d'une subvention de 15 000 euros. Veuillez autoriser M. le Président à signer la convention bipartite.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Pichois.

**M. Jean-Pierre PICHOSIS**

Bonsoir. Je ne voterai pas cette délibération. Je suis contre ce rallye depuis des années pour les nuisances occasionnées, etc. J'ai l'impression que ce n'est pas au goût du jour. Je ne trouve pas normal qu'un rallye ait lieu en pleine forêt. Je préférerais que l'on supprime cette délibération et que l'on attribue les 15 000 euros à Cursus, qui seraient beaucoup plus valables pour nous, les petites communes. Sachant que 5 000 heures supplémentaires à Cursus, c'est 30 000 euros environ, cela permettrait d'en financer la moitié. L'argent serait ainsi mieux placé. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Pichois. M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

Très rapidement, une explication de vote. Nous trouvons que les arguments invoqués sont bons. Mais nous avons tout de même le sentiment que l'on envoie des signaux contradictoires. Je conduis, on aime tous la voiture, mais là, on a besoin d'envoyer des signaux. Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE (moins 2 voix contre et 24 abstentions)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2022 du

rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

## **20 - Dispositif Habitat Privé - Plans de sauvegarde Aubépine et Acacia 2 - Poursuite de l'action**

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Bonsoir à toutes et à tous. Une nouvelle délibération relative aux plans de sauvegarde sur les copropriétés Aubépine et Acacia vous est présentée. Celle-ci doit permettre de lancer un marché afin de poursuivre le plan de sauvegarde et ainsi pérenniser l'action publique en allant au bout de l'accompagnement technique et financier. En décembre 2021, le Conseil délibérait pour poursuivre l'action sur ces deux immeubles. La délibération prise en juin avait pour objet de stabiliser le plan de financement pour la partie travaux. Toutefois, le but premier d'un plan de sauvegarde n'est pas simplement de réaliser des travaux, mais bien de rétablir un fonctionnement équilibré des immeubles, en leur permettant de retrouver un équilibre financier, d'instaurer un fonctionnement des instances permettant de prendre les décisions au bon moment et d'envisager le futur en les prévoyant. Dans le cadre des cinq prochaines années, pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la remise en ordre du fonctionnement de ces deux copropriétés, EPN devra financer quatre postes de dépenses dont certains bénéficieront de subventions. Donc il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver ce plan de sauvegarde, approuver les objectifs techniques et financiers, autoriser M. le Président à signer toutes conventions sur les plans et leurs avenants, autoriser le lancement du suivi animation et solliciter les subventions inhérentes à cette opération.

**M. Guy LEFRAND**

En effet, nous aurons besoin de beaucoup de subventions. Il s'agit d'un dossier important pour sauvegarder ces copropriétés privées au cœur de la Madeleine. Disons-le clairement, les propriétaires se sont souvent fait avoir parce qu'on leur a fait acheter des appartements qui aujourd'hui valent moins cher qu'ils ne les ont payés au départ. Il est nécessaire de les accompagner, tous les propriétaires n'étant pas des gens riches.

Ne prennent pas part au vote, Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Ettazaoui et M. Zayani. Pas de remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**DECIDER (Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Ettazaoui et M. Zayani ne prennent part ni aux débats ni au vote) la poursuite du dispositif de plan de sauvegarde Aubépine et Acacia 2 à l'échelle de chaque copropriété ; APPROUVE les objectifs des deux plans de sauvegarde définis dans les conventions ; APPROUVE le plan de financement ; DECIDE le lancement de la phase de suivi animation des plans pour la période 2023-2027 ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et leurs avenants éventuels et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SOLLICITER les subventions inhérentes à ces opérations.**

---

## **21 - Guichet de la Rénovation énergétique FRANCE RENOV - Avenant 1 - Adhésion 2022**

**M. Franck BERNARD**

Évreux Portes de Normandie s'est engagé dans une démarche de développement et de promotion d'actions visant à réaliser, à l'échelle du parc de logements résidentiel du territoire, des objectifs d'économie d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de substitution énergétique et de réduction de gaz à effet de serre. Le bilan 2021, première année de mise en œuvre de l'Espace France Rénov (dénommé « Espace-conseil FAIRE »), est très satisfaisant avec un taux global d'atteinte des objectifs de 70 %. 428 ménages ont bénéficié d'un conseil personnalisé, soit 72 % de taux de réalisation par rapport à l'objectif 2021, et 47 projets sont en cours d'accompagnement pré-travaux, soit 100 % de réalisation. Donc, au regard de ce bilan positif de 2021, il est proposé de reconduire l'adhésion à l'Espace France Rénov pour l'année 2022, selon l'assiette établie par la Région de 0.30 € par habitant, sur la base des objectifs quantitatifs repris dans la convention de 2021, soit un montant de 34 090,20 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Sans vouloir relancer le débat que nous avons eu tout à l'heure, voilà un travail important sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**AUTORISE le renouvellement de l'adhésion d'EPN au dispositif France Rénov en 2022 ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant et**

**AUTORISE** le versement montant de 34 090,20 € au titre de l'adhésion et de 2 783 € au titre du maintien de la permanence sur la commune de Saint-André.

---

## **22 - Conseil Départemental - Fonds Solidarité Habitat - Participation EPN - Abondement 2022**

**M. Guy LEFRAND**

Le FSH. M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Comme chaque année, le FSH s'adresse, dans le département de l'Eure, aux locataires des secteurs privé et public et participe en cela à l'équilibre social de l'habitat. Les critères d'octroi ainsi que les types et montants maxima sont définis dans le règlement intérieur. Évreux Portes de Normandie contribue à ce fonds au titre des actions d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées.

Vous avez dans la délibération le bilan de l'activité 2021. Le nombre de demandes d'aides a augmenté de 23 % entre 2020 et 2021, notamment en raison de la crise Covid, avec la mise en place d'une aide aux impayés pour les loyers et charges locatives et des aides instaurées par l'État. Il s'agit d'impayés constitués entre mars 2020 et septembre 2021, de la compensation d'une perte de ressources du foyer au moins égale à 10 % - dispositif acquis du 16 juillet et le 31 décembre 2021 -, et d'aides accordées sous forme de secours et sans plafond.

Au titre de l'année 2022, le Conseil départemental de l'Eure a accordé sur le territoire d'EPN, une aide financière d'un montant total de 234 404 € aux bénéficiaires des aides du PDALHPD, soit 25 % de la totalité du montant des aides accordées sur le département.

Donc le Département sollicite auprès d'EPN, la contribution financière au Fonds de solidarité habitat pour l'exercice 2022, selon la règle de financement établie à 0,40 € par habitant. Abondement voté au BP 2022 pour 46 300 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit d'un accompagnement social important puisque pour 43 000 euros versés par la collectivité, cela a « rapporté », si j'ose dire, 234 000 euros à nos citoyens les plus en difficulté. Pas d'oppositions, je suppose ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 46 300 € au Département de l'Eure, au titre de l'abondement 2022 du Fonds de Solidarité Habitat.

---

## **23 - Délégation des Aides à la Pierre 2007-2012 – Clôture comptable – Régularisation**

**M. Franck BERNARD**

L'aide à la pierre date du 29 janvier 2007. Ce jour-là, la collectivité (ex-GEA) contractualisait avec l'État une campagne de délégation des aides à la pierre, pour une durée de six ans, délégation se traduisant notamment par la délivrance d'agréments d'offre nouvelle et de réhabilitation du logement locatif social sur le territoire. Le versement des soldes de subventions s'est achevé en 2022, conduisant à la procédure de clôture comptable de ce dispositif, en tenant compte des régularisations des montants de subvention des opérations, ainsi que l'annulation d'opérations non réalisées. Le rapport recettes/dépenses s'établit comme suit : : versement par l'État à la collectivité de la somme globale de 3 123 262,49 € ; versement par la collectivité aux bailleurs sociaux de la somme globale de 3 113 770,84 €. En conséquence, le trop-perçu à reverser à l'État s'élève à 9 491,65 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adoptée. Merci M. Bernard.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** la clôture financière de la délégation des aides à la pierre 2007-2012 ; **DECIDE** le reversement à l'État de 9 491,65 € et **DECIDE** l'inscription de la dépense au Budget primitif 2023

---

## **24 - Évreux - NPRU - Mon Logement 27 - Réhabilitation de 90 logements immeubles Bourgogne Tilleul Subvention communautaire**

**M. Guy LEFRAND**

M. Ettazaoui.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Nous continuons la lutte contre la précarité énergétique avec cette délibération qui consiste à soutenir Mon Logement 27 pour la réhabilitation

de deux immeubles, dans le cadre de l'opération d'intérêt national, dans le quartier de Nétreville. Vous le savez, il y a quelques années maintenant, nous avons signé une convention au titre de la rénovation urbaine sur une opération de réhabilitation des immeubles Tilleul et Bourgogne. Il vous est donc proposé d'accompagner Mon Logement 27 avec une subvention d'un peu plus de 356 000 euros (sur un coût global d'opération de 4 742 000 euros) pour des bâtiments qui passeraient de D à B concernant l'étiquette énergétique.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** (Mme Beauvillard ne prend pas part au vote) une subvention de **356 420 €** à Mon Logement 27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des immeubles BOURGOGNE TILLEUL à Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'octroi de cette subvention.

---

### 25 - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant n° 3 à la convention-cadre

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. Ettazaoui.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci M. le Président. Il s'agit là d'une régularisation concernant la convention de gestion urbaine de proximité. Vous le savez, ce dispositif consiste à accompagner les habitants des quartiers prioritaires, en marge des opérations de renouvellement urbain. Nous avons signé pour six ans. Le Contrat de ville étant prolongé (pour une période de sept ans), il est donc proposé d'adosser la durée de la convention de gestion urbaine de proximité à celle du Contrat de ville, et donc de la proroger d'une année supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant n°3 à la convention-cadre de Gestion urbaine et sociale de proximité et tous documents y afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SOLLICITER** toutes demandes de financement et à **SIGNER** tous documents y afférents

---

### 26 - Contrat de ville – 3e phase de programmation 2022

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. Ettazaoui.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit là de la troisième phase de programmation d'un dispositif que vous connaissez bien, puisqu'il s'agit des subventions dans le cadre du Contrat de ville pour les associations qui œuvrent sur les trois quartiers prioritaires de la ville d'Évreux. Donc, nous vous proposons une troisième phase de programmation pour un montant de 17 000 euros. Nous reviendrons naturellement vers vous à l'occasion d'un prochain Conseil pour vous proposer une quatrième phase. En l'occurrence, il s'agit de 17 000 euros ventilés sur un certain nombre de thématiques telles que la citoyenneté, l'éducation, la culture et le sport.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'oppositions ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 17 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

AL2E- CENTRE SOCIAL DE LA MADELEINE (axe jeunesse) : 6 000 €

AL2E- CENTRE SOCIAL DE LA MADELEINE (famille/parentalité) : 3 500 €

TEQBALL France (Les quartElles du sport) : 5000 €

MOUV FOR YOU (Fitness pour les femmes de la Madeleine) : 2500 €.

---

### 27 - Aviron - Extension de l'assainissement collectif - Fixation du prix du branchement forfaitaire Eaux Usées

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Nogarède.

## **M. Alain NOGAREDE**

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues. Les services ont programmé et calculé le coût du chantier. Donc chaque foyer devrait payer le branchement à l'assainissement collectif s'établissant à 1 800 euros TTC, auxquels il convient de déduire 40 % de subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau. Ainsi, le tarif de branchement d'assainissement collectif s'établit à 1 080 € TTC. Y a-t-il des questions ? Il est vrai que, lors des derniers travaux effectués, cela avait coûté plus cher.

## **M. Guy LEFRAND**

C'est important, parce que sur certains chantiers précédents, le tarif de branchement était de 3 000 euros. Nous sommes descendus à 1 800 euros, en tenant compte du coût réel. Aujourd'hui, de nouvelles subventions nous permettent encore de descendre de 1 800 à 1 080 euros. En fait, nous sommes toujours au coût réel facturé à l'habitant, donc nous ne faisons aucune marge sur ces sujets – il est important de le préciser.

## **M. Alain NOGAREDE**

Mme la mairesse, vous le direz à vos habitants.

## **M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **FIXE à 1 080 € TTC le tarif forfaitaire du branchement eaux usées pour l'opération d'extension de l'assainissement collectif réalisé à Aviron.***

---

## **28 - Rapports Annuels Prix et Qualité du Service Eau, Assainissement Collectif et non Collectif 2021 Approbation**

### **M. Alain NOGAREDE**

Quelques faits marquants : le taux de renouvellement des réseaux est très faible – je suis obligé de le reconnaître – 0.2 % et 0.33 % (Nord et Sud) en eau et 0.2 et 0 % (Nord et Sud) en assainissement. Pourquoi est-il très faible ? Parce que le coût est énorme. Il faut savoir qu'un chantier comme l'assainissement à Aviron, c'est 2,5 millions. Je vais bientôt aller voir M. Comont. Il va nous coûter très cher, c'est la loi qui nous l'impose : 20 millions d'euros pour mettre à l'abri les captages pour donner à tous les habitants de l'eau de qualité et en quantité suffisante. C'est un problème qui va se poser partout en France. Je lisais un article de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement, qui affirmait qu'au départ, un milliard de mètres cubes d'eau était perdu. En fait, il s'agit de 500 millions, mais dans ces 500 millions, beaucoup retournent dans la nappe. Donc ceux-là ne sont pas totalement perdus, mais il est certain qu'ils ont été un peu traités, qu'ils ont été pompés (occasionnant des frais électriques). Il s'agit d'un réel problème. Et la conclusion de l'article disait que sans aide extérieure pour les budgets Eau et Assainissement, notamment de l'État, de grandes difficultés se poseraient dans les années qui viennent, pour tous les réseaux. D'après le dernier schéma que l'on a fait, refaire tous les réseaux demande 100 millions d'euros – je ne vous parle pas du prix de l'eau, mais d'un budget annexe qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Mais nous allons le faire petit à petit ; nous avons fait quelques travaux dans les communes, à Saint-Vigor, bientôt à Saint-Luc, Mesnil-sur-l'Estrée. Nous allons continuer à avancer petit à petit. Mais pour aller plus vite, il faut stabiliser les budgets.

Le taux de réclamation pour l'eau et l'assainissement est correct, à 2.65 %. Sur les indicateurs financiers de dette : impayés, 3.8 % et 4.62 % pour l'eau et l'assainissement, et cessions de créances. En revanche, EPN obtient un très bon ratio grâce à une conformité sanitaire de l'eau distribuée de 100 %. L'endettement pour l'eau potable passe de 6,5 ans à 5,3 ans. Le rendement du réseau continue à baisser, à 61.3 % sur le Nord et 53 % sur le Sud. Une action forte est engagée fin 2022 en recherche de fuites et réparation de branchements, qui devra être amplifiée en 2023. Nous avons recherché les fuites, nous les avons trouvées. Désormais, il faut les réparer. Cette année, la sécheresse a occasionné des affaissements. Certaines canalisations ont travaillé, ce qui a causé des fuites, si bien que la régie n'a pas suffi pour réparer toutes les fuites d'eau et nous avons été obligés de faire appel à une entreprise extérieure pour venir nous aider. Concernant l'assainissement collectif, la conformité d'évacuation des boues est de 100 %, Nord et Sud. La conformité de collecte des effluents est de 100 % également. La conformité de traitement d'épuration des eaux est de 99 % et de 100 %, autrement dit le CTEU fonctionne très bien et nos équipements fonctionnent bien. Donc nous rendons de l'eau propre à la nature. En revanche, la durée de désendettement pour l'assainissement collectif remonte à 13,6 ans. Il est vrai que de lourds investissements ont été faits – le CTEU est un outil qui a coûté très cher. Mais rendre de l'eau propre à la nature fait partie des éléments en faveur de l'environnement. Concernant le SPANC, nous essayons de rattraper le retard avec une hausse des conceptions, due à des constructions, de 139 à 306, et des ventes immobilières de 475 à 560. Les rapports seront mis à disposition d'Évreux

Portes de Normandie, ainsi que dans les mairies des communes membres d'EPN. Donc vous allez recevoir tous ces éléments-là dans vos communes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Dans ce rapport, comme dans les derniers, nous avons des chiffres qui sont tout de même assez alarmants sur deux sujets : d'une part, les fuites d'eau. Sur environ 1,2 million m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution, nous avons quasiment 600 000 mètres cubes perdus. Nous avons donc pour ainsi dire un litre qui arrive à bon port et un litre perdu. Ce ratio de un sur deux nous classe dans le registre des collectivités ayant un réseau très dégradé – nous en avons parlé et convenu en commission. D'autre part, pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.35 %, en légèrement augmentation – en 2020, il était de 0.33 % -, alors qu'il est de 0.66 % au niveau national. Au cours de ces cinq dernières années, 5,4 km de linéaires de réseaux ont été relevés. Le linéaire du réseau global du service public d'eau est de 308 km. Nous voyons donc que nous n'investissons pas assez sur notre réseau pour réduire drastiquement les fuites énoncées ci-avant. Vous allez m'indiquer qu'il faut des subventions de l'État pour faire ces travaux. Pour rappel, le Grenelle de l'Environnement de M. Borloo proposait déjà des aides financières majeures. Nous avons eu aussi ce grand moment en France avec l'accueil du Forum mondial de l'eau en 2019, et des investissements et des propositions de subventions ont été proposés à toutes les collectivités territoriales ; la Banque des territoires propose encore aujourd'hui des aides financières, tant le sujet est important et qu'il existe une volonté partagée de protéger cette ressource si précieuse. En conclusion, nous avons un réseau qui fuit beaucoup et peu d'investissements pour éviter ces dernières. Nous dansons sur un volcan et l'Agence de l'eau va finir par nous obliger à agir. Mieux vaut prévenir que guérir, et la prévention coûte moins que la correction. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

M. Jupille.

**M. Pascal JUPILLE**

Bonjour à tous. Je ne vais pas paraphraser ce qui vient d'être dit, mais je suis assez effaré par le rendement du réseau d'eau. Je fais aussi partie du groupe des éco élus, et savoir que l'on pompe de l'eau dans une nappe et que cela coûte de l'argent... Alain nous a bien rappelé combien coûtait le mètre cube d'eau potable produit pour qu'il parte dans les flux, même si une partie repart dans les nappes phréatiques : cela m'effare. Sur le volet environnemental, je pense qu'il faut que l'on fasse un effort important pour que ce rendement augmente. Par ailleurs, à titre personnel, en tant que maire de Sassey, nos habitants en ont assez d'être coupés deux fois par semaine. Une canalisation est complètement pourrie, globalement entre Évreux, Fauville et Sassey ; régulièrement, il y a des casses. Des agents du service Eau et Assainissement interviennent : j'imagine que cela coûte une blinde, parce qu'ils interviennent le samedi, le dimanche en heures supplémentaires – et on peut les remercier pour le travail effectué. En fait, il faut arriver à soupeser le renouvellement de la canalisation par rapport au coût du dépannage et au manque de service public aux habitants.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Nogarède.

**M. Alain NOGAREDE**

D'abord, je vous remercie d'avoir remercié les personnels qui travaillent, parce que cet été ils en ont bavé. Croyez-moi, je suis allé les voir dans quelques chantiers, ils en ont vraiment bavé. Ils ont tellement bien travaillé qu'ils n'ont pas pu tout faire. Donc si vous nous dites qu'il y a des fuites, je suis d'accord. Sur le cas particulier de Sassey, je vais aller poser la question aux services afin que l'on trouve une solution, parce que si ça « pète » tous les deux jours, ce n'est pas normal.

Ceci dit, comme nous sommes entre nous, je vais vous le dire : je vais à la banque, les services financiers vont à la banque. Vous avez parlé de 308 km et encore, de quel rapport avez-vous parlé, parce qu'il y en a beaucoup plus si l'on prend en compte tout EPN ? Il s'agit peut-être du double en termes de kilomètres de réseaux. De plus, vous n'en considérez qu'un (l'eau). Or il y a aussi l'assainissement, donc vous multipliez par deux. Donc j'envoie le service financier à la banque, essayer de négocier un prêt. J'essaie d'avoir les aides qui sont évoquées. Sérieusement, l'Agence de l'eau, actuellement, est moins généreuse qu'elle ne l'a été. Elle est de moins en moins généreuse. Alors si vous avez d'autres moyens de financement, vous m'envoyez un *mail* et j'en profiterai au maximum. On fait un prêt, mais de combien ? Il ne faut pas faire un prêt de 10 000 euros. Le moindre chantier, c'est, par exemple, Saint-Luc, 500 000 euros, pour aller remettre de la pression dans les tuyaux. Donc quand on parle de 10 000 ou de 15 000 euros, je ne comprends plus. Le chantier à Aviron a coûté 2,5 millions. Donc on parle en millions. Mais si tout le monde me dit « d'accord » et me dit qu'on fait un prêt maximum, pour équilibrer le budget, qui est un budget annexe, je vous dirais

« allez, amenez la facture d'eau chez vos habitants, et vous verrez leur réaction ». Donc il faut trouver le juste compromis. Cela veut dire que cela prendra un temps fou.

J'ai bien fait l'analyse dont tu parles – je te remercie –, l'eau, lorsqu'on la pompe, ne coûte rien, sauf en électricité. Elle ne coûte presque rien : il y a le coût du traitement, l'électricité qui aujourd'hui augmente. Et puis, c'est dommage qu'elle parte en dessous de la route, qu'elle abîme, plutôt que d'arriver au robinet. Mais nous sommes loin d'être les seuls en France, et malheureusement il va s'agir d'un vrai problème national. Mais cela ne nous empêchera pas d'y aller petit à petit, d'avancer et de progresser. Mais j'ose espérer que l'année prochaine ce sera mieux. Un bémol, cependant : il faut bien vérifier les calculs des fuites. Par exemple, en cas de report de rentrée d'argent d'un budget à l'autre, que vous êtes obligés de réintégrer, cela fausse le calcul de fuite d'eau. Mais je ne me débène pas. Je vous remercie de la question et nous y travaillerons tous les deux.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Juste un mot : ce que l'on vit aujourd'hui n'est, il est vrai, pas acceptable au niveau de l'eau. Il y a quelques années, nous avons eu un débat très important sur le prix de l'eau sur notre territoire. Je vous rappelle que le prix de l'eau à Évreux n'est pas le plus élevé de France ; c'est le prix de l'assainissement qui est très cher sur notre territoire. Sauf que lorsque nos administrés reçoivent leur facture, ils reçoivent une facture globale, là où il y a l'assainissement collectif en tout cas. Donc cette facture est très importante du fait de l'assainissement. Or nous savons très bien aujourd'hui que l'assainissement coûte cher parce que nous avons une station d'épuration, le CTEU, qui est très surdimensionné par rapport aux besoins du territoire. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes dans une impasse. Si l'on veut pouvoir augmenter les investissements sur les canalisations d'eau – tout le monde est conscient qu'il faudrait le faire –, il faudrait augmenter le prix de l'eau. Sauf qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas l'augmenter parce qu'il est déjà très cher, parce que le prix de l'assainissement est très élevé sur notre territoire. C'est la quadrature du cercle. Comme l'a dit Alain Nogarède à plusieurs reprises, aujourd'hui il faudrait 100 millions d'euros pour remettre en état l'eau. Or aujourd'hui personne n'est en capacité d'avoir autant. Du coup, le travail qui est mené est un travail beaucoup plus en finesse qu'autrefois, permettant la détection des fuites d'eau, avant que l'on en vienne à des coupures d'eau. Aujourd'hui ce travail nous permet d'intervenir préférentiellement sur les réseaux d'eau les plus abîmés, là où il y a des menaces de coupure d'eau importantes. Donc nous essayons de travailler sur ces sujets, mais nous sommes contraints par le fait qu'il s'agisse d'un budget annexe et que les recettes doivent équilibrer les dépenses. Sous la mandature précédente, le rendement avait progressé de plusieurs pour cent, de presque un pour cent par an. Aujourd'hui, il a rechuté. Donc, oui, c'est complexe, le réseau est de plus en plus vieillissant. Mais nous sommes doublement contraints : par un budget annexe, et par le fait que le coût de l'assainissement est très cher sur notre territoire. M. Gilles.

#### **M. Hervé GILLES**

J'entends parfaitement cet argument et je le comprends : on n'a pas 100 millions d'euros à mettre dans le réseau d'eau et on n'a pas envie de voir les factures de nos habitants exploser. Mais je trouve inquiétant que le rendement s'écroule tous les ans. De plus, comme l'a dit Alain, vu les contraintes climatiques, le réseau a subi des dégâts importants cet été. On peut se poser la question suivante : si l'on récupère des aléas climatiques, il faut bien s'attendre à ce qu'ils continuent. Et si l'on n'améliore pas la résilience de notre réseau, nous irons droit dans le mur et nous descendrons en dessous de 50 %. Je trouve choquant que, alors que des gens, dans le monde, n'ont pas accès à l'eau potable, moins de 50 % de l'eau que nous produisons arrive au robinet. Effectivement, il faut que nous y réfléchissions. Alors, je ne sais pas comment trouver des financements. Mais l'eau, aujourd'hui, est une priorité et il faut absolument que l'on se pose la question des moyens de financement pour améliorer son rendement. On ne peut pas accepter que des gens qui n'ont pas accès à l'eau potable nous voient avec un rendement qui va descendre en dessous de 50 %. Pour moi, ce n'est pas acceptable.

#### **M. Guy LEFRAND**

Encore une fois, pendant cinq ou six années, le rendement s'était amélioré. Mais c'est vrai que depuis 2-3 ans, il chute, notamment du fait des aléas climatiques. Ces effets d'inondations/assèchements, notamment sur nos argiles dans nos territoires, ont beaucoup abîmé nos canalisations. Donc nous en payons le prix aujourd'hui.

#### **M. Alain NOGAREDE**

Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être évoqué. D'ailleurs, vous êtes invités à la réunion que l'on a le 8 novembre. J'espère que vous serez là, et c'est moi qui vous poserai la question « Qu'est-ce que l'on fait ? » Il s'agit du rapport 2021 – il y a une erreur.

#### **M. Guy LEFRAND**

Il s'agit maintenant d'approuver le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

[Le Conseil communautaire :](#)

☞ **APPROUVE** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2021 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non collectif.

---

### **29 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif – Modification**

**M. Guy LEFRAND**

M. Nogarède.

**M. Alain NOGAREDE**

La réglementation sur l'eau et l'assainissement évolue constamment et impose des modifications des règlements de service d'Évreux Portes de Normandie concernant l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Pour votre information, ces évolutions ont été présentées et discutées en Commission consultative des services publics locaux, où il y avait des représentants des associations de consommateurs. Elle a émis un avis favorable, en souhaitant que soit portée une attention bienveillante à l'application des pénalités et difficultés de paiement associées, c'est-à-dire qu'en cas de problème, il soit traité humainement et pas par l'informatique. Ensuite, il y a aussi, vous le verrez à la fin, tous les dossiers médiation, c'est-à-dire que l'on est obligés d'avoir un médiateur, en plus.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

☞ **VALIDE** les modifications proposées des règlements de service Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif.

---

### **30 - Syndicat d'adduction d'eau de la Paquetterie – Adhésion d'Évreux Portes de Normandie pour le compte de la commune de Muzy**

**M. Alain NOGAREDE**

Concernant Muzy, nous avons déjà fait passer une délibération pour l'autoriser à intégrer le syndicat d'eau de la Paquetterie. Ce dernier veut bien, mais il est obligé de modifier ses statuts. Cette délibération a uniquement pour objet de l'autoriser à changer ses statuts, à les faire évoluer, en le remerciant en même temps de fournir de l'eau à Muzy.

**M. Guy LEFRAND**

Ce qui permettra d'améliorer le coût de l'eau à Muzy, qui est particulièrement élevé sur notre agglomération. Pas d'oppositions, je suppose ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP de la Paquetterie, l'adhésion des communes de Chataincourt, Escorpain, Laons, Prudemanche pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/2023 ; **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion de la commune de Crucey Villages pour la compétence Lutte contre la pollution, protection et conservation des eaux superficielles et souterraines au 01/01/2023 ; **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion de la commune de Muzy pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/2024 ; **APPROUVE** le projet de statuts du SAEP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document relatif à ce dossier.

---

### **31 - Stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau 2022-2030**

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons sur l'eau avec la protection de la ressource en eau. M. Alory.

**M. Christophe ALORY**

Merci M. le Président. Chers collègues, bonsoir. Nous allons parler de stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de ses compétences dans les domaines de l'eau potable, du grand cycle de l'eau, et de la protection de la ressource en eau potable, EPN est amené à intervenir pour la maîtrise des usages du foncier.

Une stratégie globale de protection de la ressource en eau d'EPN (2021-2030) a été délibérée en juin 2021. Parmi l'ensemble des actions et leviers à mettre en place, l'outil foncier est identifié comme un moyen d'atteindre les objectifs.

Les principes de cette stratégie foncière sont les suivants :

- élaboration d'une cartographie croisée,
- définition des moyens d'intervention foncière adaptés et priorisés selon les enjeux (veille foncière, diagnostic, animation, obligation réelle environnementale, bail rural environnemental, acquisition, mise en réserve, droit de préemption, etc.).

Évreux Portes de Normandie souhaite rappeler que sa vocation, au titre de la protection de l'eau, n'est pas de devenir propriétaire du foncier agricole, mais d'en garantir un usage compatible avec cette protection. La stratégie foncière proposée limite donc les moyens de possession au profit d'EPN, uniquement sur certaines zones sensibles de priorité 1, si d'autres moyens ne permettent pas une protection de sa ressource en eau. Toutes les cartes ont été annexées au dossier.

Donc il est demandé au Conseil d'adopter cette stratégie foncière et d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques ? Pas de prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** la stratégie foncière de protection de la ressource en eau potable 2022-2030 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à cette stratégie incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, marchés publics, conventions...).*

---

### **32 - Vallée de l'Iton - Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe d'eau souterraine - Installation d'un piézomètre - Convention de mise à disposition de terrain EPN/MonLogement27**

**M. Guy LEFRAND**

Installation d'un piézomètre.

**M. Christophe ALORY**

Depuis 2010, le captage dit « des Coutures », qui se situe à Normanville, est pollué et n'est plus utilisé. Afin de suivre cette pollution et à la suite d'une réunion en Préfecture, à la demande de cette dernière et de l'ARS, il nous est demandé d'installer un nouveau piézomètre. Donc l'objet de cette délibération est de signer une convention avec Mon Logement 27 qui met à disposition une parcelle de 200 m<sup>2</sup> pour la réalisation de travaux. À l'issue de ces derniers, un mètre carré sera utilisé pour le piézomètre. Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de mise à disposition de terrain à passer avec le propriétaire « MonLogement27 » société anonyme d'économie mixte, domiciliée au 10 boulevard Georges Chauvin à Évreux, pour l'installation du piézomètre n°22 sur la parcelle cadastrée AD 407, sise La Petite Fabrique à Gravigny, sur sa partie nord qui est non construite, en vue du suivi de la nappe d'eau souterraine, ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires.*

---

### **33 - Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)- Campagnes 2023 à 2027 Projet agro-environnemental et climatique 2022 (PAEC) – Candidature d'EPN**

**M. Christophe ALORY**

Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques pour la campagne 2023-2027. Il s'agit simplement de permettre à EPN de déposer sa candidature avant la fin du mois.

Ce projet a pour finalité de maintenir et d'encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux identifiés sur le territoire. Il est dans la continuité du PAEC précédent, en place de 2015 à 2022. Les MAEC s'inscrivent dans la stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable 2021-2030 d'Évreux Portes de Normandie, délibérée en conseil communautaire du 29 juin 2021. L'animation auprès des agriculteurs sur les enjeux autour de la biodiversité et des milieux humides se fera en collaboration avec le SMABI ; nous travaillons en partenariat avec le SMABI sur cette partie. Je vais vous donner quelques exemples de MAEC, dont nous avons choisi de demander la création : réduction des herbicides au niveau des grandes cultures ; réduction des pesticides au niveau des grandes cultures ; gestion de la fertilisation au niveau des grandes cultures ; gestion de la fertilisation, réduction des herbicides au niveau des algues vertes... Donc nous allons mettre en place toutes ces MAEC pour permettre à nos agriculteurs, s'ils le souhaitent, d'être aidés financièrement sur le territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Cela participe du développement durable, de manière importante pour notre territoire. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le dépôt de la candidature d'Évreux Portes de Normandie à l'appel à projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur les campagnes 2023 à 2027 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents associés à projet agro-environnemental et climatique, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans celle-ci (demandes de subventions, prestations, marchés publics, conventions ...).

---

### **34 - Commune de Cierrey - Assainissement en traverse RD 669 - Subvention d'équipement**

**M. Guy LEFRAND**

Trois dossiers d'assainissement en traverse. M. Dossang.

**M. Guy DOSSANG**

Très rapidement, je rappelle que le montant subventionnable maximal est limité à 100 000 euros ; la subvention du Département représente 40 % et celle d'EPN, 35 % du montant restant. Pour la commune de Cierrey et la RD669, EPN versera une subvention de 18 616,50 euros, sur 86 650 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarques particulières ? Délibération n°34 : qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Cierrey (18 616,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, au titre de l'assainissement en traverse.

---

### **35 - Commune de Irreville - Assainissement en traverse RD 10 - Subvention d'équipement**

**M. Guy DOSSANG**

Pour Irreville, il s'agit de la RD10. La subvention d'EPN est de 16 610,30 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Délibération n°35 : même vote.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Irreville (16 610,30 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, au titre de l'assainissement en traverse.

---

### **36 - Commune de Saint-Martin-la-Campagne - Assainissement en traverse RD 544 et 39 - Subvention d'équipement**

**M. Guy DOSSANG**

Pour Saint-Martin-la-Campagne, il s'agit des RD 544 et 39 et d'une subvention de 11 302,90 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Délibération 36 : même vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint Martin La campagne (11 302,90 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, au titre de l'assainissement en traverse.

---

### **37 - Déviation sud-Ouest d'Évreux - Réalisation - Convention de financement**

**M. Guy DOSSANG**

Le projet de déviation sud-ouest d'Évreux, concerné par la présente convention, se situe entre l'échangeur des Fayaux (intersection avec la RD6154) et l'échangeur de Cambolle situé à l'extrémité Est de la déviation de Parville. La présente convention a pour objet de préciser le cadre général des engagements réciproques de l'État, de la région Normandie, du département de l'Eure et d'Évreux Portes de Normandie, pour la réalisation de la déviation sud-ouest d'Évreux entre les échangeurs des Fayaux et de Cambolle.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'État, représenté par la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie. Après le contrat de plan Etat-Région Haute-Normandie 2000-2006 et le PDMI (Programme de modernisation des itinéraires) de 2009-2014, un nouveau montant de ce financement, établi à 115 M€, a été inscrit au contrat de plan Etat-Région Haute-Normandie 2015-2020, prolongé jusqu'en 2021. Ce financement est retenu avec la répartition suivante :

- État : 67,39 M€ (soit 58,6 %),
- Région : 31,86 M€ (soit 27,7 %),
- Département de l'Eure : 7,25 M€ (6,3 %),
- Évreux Portes de Normandie : 8,5 M€ (7,4 %).

Vous avez sur la deuxième page de la délibération, un tableau qui vous rappelle les appels de fonds déjà réalisés ou programmés jusqu'en 2022, et l'échéancier prévisionnel des versements est arrêté comme suit :

- Évreux Portes de Normandie : 1 610 000 € pour 2023, 804 799 € pour 2024, 2 000 000 € pour 2025 et 2 218 225 € pour 2026, pour un total de 6 633 024 €.

À sa signature, cette convention se substitue à la convention précédente du 16 août 2011. Donc il vous est demandé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention. La commission Voirie-Déchets a émis un avis favorable.

#### **M. Guy LEFRAND**

En fait, il s'agit d'un avenant, de la réactualisation d'une convention existante sur laquelle l'Agglomération s'était engagée il y a déjà de nombreuses années.

Pas de remarques ? Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention, et ses éventuels avenants, précisant le cadre général des engagements réciproques de l'État, de la région Normandie, du département de l'Eure et d'Évreux Portes de Normandie, pour la réalisation de la Déviation sud-ouest d'Évreux par la RN 13. Voici l'échéancier prévisionnel des versements :*

	Région Normandie	Département de l'Eure	Évreux Portes de Normandie	Total
2023	6 155 000	1 390 000	1 610 000	9 155 000
2024	3 172 962	704 085	804 799	4 681 846
2025	7 000 000	1 600 000	2 000 000	10 600 000
2026	8 831 410	2 003 900	2 218 225	13 053 535
<b>Total</b>	<b>25 159 372</b>	<b>5 697 985</b>	<b>6 633 024</b>	<b>38 490 381</b>

### **38 - Projet d'aménagement en 2x2 voies de la RN13 Evreux-Chaufour - Concertation préalable – Positionnement d'Évreux Portes de Normandie**

#### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : M. Dossang.

#### **M. Guy DOSSANG**

La RN13, sur son linéaire global, constitue une liaison structurante transversale pour le département de l'Eure, mais également pour la région Normandie, les traversant d'est en ouest. La Région l'a ainsi identifiée comme un itinéraire routier d'intérêt régional. Le tronçon de la RN13, entre Évreux et Chaufour-lès-Bonnières, remplit un rôle particulièrement important pour Évreux et son agglomération. En effet, il est relié à la RN154 qui représente un axe nord-sud structurant et, en direction de l'ouest, au contournement sud d'Évreux et son futur prolongement avec la déviation sud-est existante, permettant à terme la liaison avec l'ex-RN13 et la RD613. La concertation préalable organisée du 5 septembre au 23 octobre 2022 a pour objectif de permettre à toutes et à tous, et d'abord aux riverains et aux utilisateurs de la RN13, de s'informer sur le projet. Pour rappel, les communes sont : Fauville, Miserey, Le Vieil-Evreux, Cierrey, Boncourt, Gauciel. Diverses réunions publiques ont été fixées. La réunion de lancement a eu lieu le 13 septembre au Vieil-Evreux. Des ateliers participatifs et rencontres thématiques ont été menés : sur la déviation Chaufour-lès-Bonnières le 20 septembre ; sur la sécurité routière le 27 septembre à Pacy ; celui sur les enjeux agricoles aura lieu le 4 octobre au Vieil-Evreux, celui sur les enjeux environnementaux le 13 octobre à Pacy et un autre sur les mobilités alternatives le 18 octobre au Vieil-Evreux. Le bilan sera rendu le 1<sup>er</sup> décembre à Pacy. Les comptes rendus et détails de toutes ces réunions sont consultables sur le site sur lequel je vous incite à aller (rn13-evreux-chaufour.fr).

Ce projet doit fortement améliorer la sécurité routière (33 accidents entre 2014 et 2020, dont 7 morts), régler les rejets routiers non traités à ce jour, et résoudre le problème des ressources d'eau potable, car aujourd'hui rien n'est fait sur cette route pour pouvoir gérer les eaux (tout ce qui sort des voitures, la poussière de pneu, etc., va directement dans les terres), sans oublier les nuisances sonores. Forte de ces objectifs et de l'intérêt certain que présente l'évolution de l'infrastructure actuelle de la RN13 en 2x2 voies, pour le développement du territoire et la sécurité routière, EPN s'est joint à la Région Normandie dans une convention de partenariat pour participer au financement des études depuis 2018 et faire aboutir ce projet dont les premières études datent de 1995.

Le dossier de la concertation présente trois scénarios, qui se décomposent ainsi :

- un scénario de référence conservant la configuration actuelle de la RN13, avec une alternance de deux sections à 3 voies, deux sections à 2x2 voies et la traversée de Chauffour-lès-Bonnières à 2 voies. Il sert de référence de comparaison avec les deux scénarios du projet,
- un premier scénario de projet dit "de base", correspondant à l'aménagement sur place de la RN13 actuelle en l'élargissant à 2x2 voies sur ses deux sections bidirectionnelles, avec la création de cinq échangeurs,
- un second scénario de projet dit « essentiel », correspondant à l'aménagement sur place de la RN13 actuelle en l'élargissant à 2x2 voies sur ses deux sections bidirectionnelles avec la création de deux échangeurs.

Les scénarios de projet ont un effet plus positif sur le cadre de vie, en supprimant l'essentiel des nuisances sonores et se mettant aux normes environnementales, notamment sur la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité par l'aménagement de passages réguliers pour la grande et petite faune. Concernant les activités économiques, les scénarios de projet améliorent significativement les dessertes d'Évreux, de l'Eure et de l'est de la Normandie et auront un effet plus favorable sur l'activité économique que le scénario de référence. Pour la desserte du territoire, le scénario de projet 1 « de base » comporte 5 échangeurs (soit un tous les 3,5km environ) et la construction d'un itinéraire de substitution parallèle, limitant les effets locaux au niveau de ceux du scénario de référence. En revanche, le scénario de projet 2 « essentiel », qui prévoit seulement 2 échangeurs, s'avère plus impactant pour l'activité économique locale. Nous en avons longuement parlé en Conférence des maires, et les maires concernés par cette 2x2 voies ont fait des remarques. Il a donc été ajouté, au niveau de la délibération, que lorsque le projet d'aménagement de l'actuelle RN13 sera défini et que les premières études de maîtrise d'œuvre afférentes seront lancées, l'Agglomération Évreux Portes de Normandie, en lien avec la Région, étudiera les voies communales qui seront impactées par les flux menant aux échangeurs, afin que leur calibre et leur structure soient en adéquation avec le trafic final. Donc il nous est demandé de soutenir le projet de réalisation de la 2x2 voies entre Évreux et Chauffour-les-Bonnières et de retenir le scénario de projet dit « de base » avec la création de 5 échangeurs.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. M. Martin.

#### **M. Jean-Marie MARTIN**

Mesdames, messieurs. M. le Président. En 2016, le Président de Région Hervé Morin a ressorti des cartons ce projet vieux de plus de 40 ans. Nous sommes donc amenés à débattre d'un projet qui date de 1975. De mon point de vue, il s'agit d'un projet d'un autre temps, fondamentalement inadapté aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Les premières réunions de concertation et les contributions déposées sur le site dédié permettent de mesurer le niveau de déconnexion des porteurs de projet par rapport aux enjeux économiques, écologiques et sociaux au niveau local et à l'échelle du département de l'Eure. La réalisation de ce projet, d'une utilité très relative, aurait en revanche un impact environnemental considérable. Utilisant le prétexte d'une accidentologie élevée et de la nécessité de mise aux normes environnementales, l'exécutif régional tente d'imposer un projet irréaliste et démesuré. D'après les estimations réalisées avant la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, l'investissement nécessaire varie selon les scénarios de 245 à 265 millions d'euros pour l'aménagement de seulement 21 kilomètres, dont une partie est déjà à 2x2 voies. Et ces coûts risquent naturellement d'augmenter encore.

La mise en service de cette quatre-voies n'est pas prévue avant 2031. Inadapté aux besoins de mobilité d'aujourd'hui, ce projet ne le sera sans doute pas plus dans une décennie et verrouille les possibilités d'investissement dans des solutions alternatives à la voiture individuelle dans ce secteur. Des bénéfices limités, voire nuls. L'un des principaux arguments des porteurs de projet pour aménager cette section à quatre voies, c'est son insécurité. Le diagnostic de sécurité met en évidence une proportion élevée d'accidents au niveau des intersections, très nombreux, sur cet axe. Mais aucun élément de comparaison avec les autres routes nationales ne permet d'affirmer que cette portion est particulièrement accidentogène. Concernant la fluidité de la circulation, les bénéfices prévus sont minimes : un gain de 2 à 2 minutes 30 au maximum. Augmenter la vitesse sur le reste de la section ne changera d'ailleurs rien à l'engorgement du rond-point situé au niveau de la base aérienne. Finalement, les prévisions de hausse du trafic à long terme, présentées dans le dossier, sont parfaitement irréalistes au regard des évolutions de nos modes de déplacement structurellement impactés par la crise climatique et celle énergétique.

Les porteurs du projet n'ont pas ménagé leurs efforts pour présenter l'aménagement de la RN13 comme un projet vertueux en matière environnemental, à tel point que ce dossier est pour moi un modèle de greenwashing. Au-delà de la compréhension et de la prise en compte très approximatives de ces enjeux, il est évident que l'élargissement que la route exige engendrera une consommation

foncière et une artificialisation des sols considérable, tandis que l'augmentation de la vitesse aura un impact à long terme sur la pollution et le coût pour les usagers.

Les impacts réels du projet sur l'environnement. L'artificialisation des sols impacte les terres agricoles, mais également l'hydraulique, en plus de l'emprise foncière qu'elle implique. Un aménagement en quatre voies porterait atteinte à un secteur considéré comme sensible du point de vue de la biodiversité. La RN13 traverse en effet le site Natura 2000 Vallée de l'Eure. La réalisation d'un des scénarios d'aménagement envisagés aurait une autre conséquence majeure : une augmentation des gaz à effet de serre. Alors que les conséquences du changement climatique sont de plus en plus perceptibles chaque année et affectent déjà l'ensemble du territoire français, il est intolérable de proposer des projets qui conduisent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. L'élargissement à quatre voies et le passage à 110 km/h sur toute la section sont fondamentalement incompatibles avec la préservation de l'environnement. Il est tout à fait possible de réduire les impacts environnementaux de la RN13 actuelle par des travaux d'aménagement qui incluent une mise aux normes environnementales, la création de passages pour la faune et une harmonisation de la vitesse pour réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphérique, pour un coût bien moindre qui permettrait d'investir dans des solutions alternatives plus utiles et économiques pour les usagers, moins émettrices de gaz à effet de serre et moins nuisibles pour l'environnement.

Il y a aussi dans le dossier des éléments bâclés, notamment les porteurs du projet mettent en avant les investissements effectués en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle. En réalité, le volet qui leur est consacré est particulièrement pauvre. Aucune solution de transports en commun n'est proposée, seule une réévaluation de la demande est prévue dans les travaux. L'aménagement d'espaces de covoiturage est plutôt une bonne solution pour préserver le pouvoir d'achat, réduire la circulation et la pollution, mais l'ambition en la matière est minime. Le potentiel pour le covoiturage est estimé à moins de 2 % des flux journaliers, si des aménagements dédiés sont prévus. Ils peuvent être de toute façon réalisés sans transformer la RN13 en quatre-voies. Le volet mobilités alternatives met également en avant la création d'une liaison cyclable continue entre Évreux et Chauffour-les-Bonnières présentée comme permettant un report modal. Un tel itinéraire, qui a pourtant une utilité, semble très limité pour les trajets du quotidien, ce que confirment les nombreuses contributions déposées par les habitantes et habitants des zones concernées. Si le volet consacré aux transports du quotidien est aussi négligé, c'est parce que les intentions du porteur de projet ne sont pas de faciliter les déplacements ni d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, mais de développer le transport routier de marchandises, dopé à la croissance du secteur de la logistique dans le département de l'Eure. Il traduit une vision du territoire en termes de logistique routière comme un carrefour entre l'Île-de-France et les pôles économiques régionaux, au détriment de la qualité de vie dans les territoires ruraux. Il est désormais évident que perpétuer ce système routier empêche le déploiement de mobilités alternatives, contraint les Eurois et les Normands et se révèle un boulet à l'heure de la crise climatique et énergétique. Néfaste en termes de mobilité, irréaliste, écocidaire et ruineux, ce projet d'un autre temps doit être abandonné. La RN13 actuelle doit être mise aux normes environnementales, sans être élargie, et la vitesse harmonisée pour fluidifier la circulation et limiter la pollution sonore et atmosphérique. Ces nuisances sont utilisées pour justifier un projet qui sert les intérêts des entreprises liées au transport de marchandises par la route, et non les Eurois et les Franciliens pour faciliter leurs déplacements. Je vous en remercie.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci pour cet exposé qui est tout à fait respectable dans ses choix. Nous n'avons pas les mêmes choix clairement, et nous ne serons jamais d'accord sur ce sujet-là. Vous balayez d'un revers de main la sécurité – c'est votre droit – mais aujourd'hui toutes les études montrent que cet axe présente une accidentologie très largement supérieure aux routes de même type ailleurs en France. Je suis allé, avec Driss Ettazaoui et d'autres, consoler les parents des deux enfants qui sont morts à Pacy. Quand vous avez vu cela, vous n'oubliez pas et vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main la sécurité, surtout sur un axe aussi fréquenté et aussi dangereux. Vous pouvez estimer que cela n'y répond pas, mais il n'est pas possible de rejeter l'aspect sécurité en expliquant que ce n'est pas important. Vous êtes écologiste, c'est tout à fait respectable. Cela tombe bien puisque ce projet vise à protéger toutes les eaux de ruissellement pour éviter qu'elles ne pénètrent dans la nappe phréatique – Guy Dossang l'a très clairement dit. On ne peut pas être contre, dire « y a qu'à, faut qu'on », « il suffit de ». Il y a des travaux importants à mener, et ce projet permettrait justement de protéger les nappes phréatiques. Il s'agit notamment de travaux pour améliorer les dessertes locales. Vous savez qu'aujourd'hui cette 2x2 voies est l'une des rares de France où les tracteurs circulent sur des voies à 110 km/h, avec des risques majeurs d'accident, avec une impossibilité de travailler. Lorsque vous descendez la voie rapide du côté de Pacy, vous risquez de percuter un tracteur parce qu'il n'a pas d'autres endroits où circuler aujourd'hui. Certains peuvent estimer que ce n'est pas grave, que c'est dommage pour l'agriculteur ou celui qui meurt. Ces derniers temps,

beaucoup d'accidents sont survenus, notamment de motos rencontrant des engins agricoles. On peut estimer que cela ne justifie rien. Ce n'est pas notre avis. Par ailleurs, nous avons effectivement la volonté d'améliorer le développement économique de notre territoire. Oui, la logistique fait aujourd'hui partie de l'ADN du territoire d'Évreux. De très nombreuses entreprises de logistique sont sur notre territoire et créent des centaines d'emplois. Et nous avons vocation à accompagner ce développement économique, bien évidemment. Nous souhaitons que la mise à 2x2 voies entre Évreux et Chaufour se fasse, et ce, parallèlement à l'engagement du pouvoir, au niveau de l'État, de développer la LNPN. Nous y sommes bien sûr favorables, et aujourd'hui c'est un travail qui est mené justement pour que la LNPN puisse suivre, notamment sur une partie de notre territoire, le trajet de la RN13. Nous sommes favorables au projet avec cinq échangeurs, à la demande des maires concernés sur le territoire. Tous les maires qui sont directement impactés par ce territoire nous en ont parlé. Nous en avons parlé en Conférence des maires et d'ailleurs nous avons tenu compte, dans cette proposition de délibération, des remarques que vous nous avez faites, notamment sur la nécessité que les voies rurales, départementales, communales puissent être traitées de manière à ce qu'il n'y ait pas de dissonance entre le trafic possible sur les échangeurs et ces voies qui y mènent ou qui en partent. Oui, pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à la 2x2 voies et j'espère, mes chers collègues, que vous la voterez. Nous avons noté effectivement que de nombreuses contributions sont liées à des opposants au projet, et cela est tout à fait respectable. Si j'ai souhaité proposer cette délibération, c'est parce que je considère que nous sommes dans une démocratie représentative et que les élus de nos administrés, que les élus du peuple que vous êtes, que nous sommes, ici, ont aussi à apporter leur contribution. Et je souhaite que cette contribution soit favorable au développement de la 2x2 voies Evreux-Chaufour. Mme Maragliano.

### **Mme Francine MARAGLIANO**

Merci. Bonsoir à tous. Je souhaiterais revenir sur une expression très certainement maladroite, l'évocation du « bénéfice limité ». Vous le savez, je suis élue, mais je suis aussi Présidente de l'Association des familles de traumatisés crâniens depuis plus de 20 ans, en étant actrice de la prévention du risque routier. Nous savons que 80 % des handicaps sont acquis au cours de la vie et majoritairement à la suite d'accidents de la voie publique. Donc, bien évidemment, cela a un coût pour les familles – et l'on parle de millions d'euros lorsqu'il s'agit d'indemnisation de dommages corporels. En même temps, c'est un coût colossal pour la collectivité. Donc bien évidemment, je soutiens le projet de la 2x2 voies, mais tout dépend du prix que l'on donne à la vie humaine.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Veyri.

### **M. Timour VEYRI**

Il est toujours très difficile de prendre la parole après ce type d'intervention. Je comprends évidemment l'émotion de notre collègue, mais je souhaiterais que l'on augmente un peu la focale pour réfléchir concrètement à ce que l'on nous demande de voter ce soir. Vous avez évoqué, M. le Président, deux points qui, comme vous l'avez dit pour l'intervention de mon collègue et ami Jean-Marie Martin, sont tout à fait respectables. Vous évoquez la question de l'accidentologie, un point sur lequel l'on voit bien que des aménagements spécifiques sont aussi possibles, comme cela a été évoqué par Jean-Marie. Vous avez évoqué le fait que sur un certain nombre de points, notamment liés à l'écologie, des améliorations pouvaient accompagner le projet tel qu'il était aujourd'hui. Et M. Dossang a évoqué celle de la nappe phréatique. Je souhaite prendre la parole à la fois en tant qu'élue de ce Conseil et en tant qu'élue régionale pour vous dire « attention à ce que l'on va voter ce soir ». Nous avons voté avec vous 99 % des délibérations, mais là-dessus, il y a un vrai problème. Pourquoi ? Parce que tel que le sujet est présenté, nous avons le sentiment que trois scénarios sont proposés et qu'il faut choisir entre les trois et qu'au final il n'y a pas d'autre sujet. Mais il y a un sujet, qui est : voulons-nous de ce dossier ? Évidemment, quand on vous annonce que 200 millions d'euros vont peut-être tomber pour le territoire, on se dit que « c'est toujours ça que les autres n'auront pas », mais le sujet n'est pas de choisir entre 280 millions d'euros et rien, entre le vote de cette délibération et rien. On va être très clairs, à un moment donné, on fait de la politique. Vous dites souvent « on ne fait pas de politique », mais ce n'est pas vrai. A la fin du mandat d'Hervé Morin, et donc aussi de celui de M. Lefrand, la Région viendra nous voir en nous disant « nous avons mis tant de millions d'euros sur Évreux et sur l'Agglomération EPN » et si l'on vote ce projet, cela fera partie du bilan. Ce que l'on dit, c'est que si l'on vote ce projet, vous verrez qu'il n'y aura pas d'argent pour d'autres types de projet. À un moment, nous sommes face à un choix à faire : est-ce que l'on vote ce projet, alors que tout à l'heure nous avons voté un plan de sobriété énergétique ? Ou envoient-on le signal que l'on souhaite d'autres types de projet ? Donc, de mon côté, je vous appelle à voter contre ce projet, et non pas à s'abstenir comme je l'ai fait sur toutes les autres délibérations avec lesquelles nous n'étions pas forcément d'accord ce soir, parce qu'il y a un enjeu quant au message à faire passer.

En revanche, d'autres projets concernent réellement notre agglomération. Y a-t-il un seul habitant qui est venu vous voir – peut-être l'un ou l'une d'entre vous lèvera-t-il la main pour me dire « oui » – , en vous disant que ce projet était prioritaire et que les millions d'euros qu'il est prévu d'y investir allaient changer son quotidien ? À l'inverse, un autre projet pour le territoire est dans les cartons de la Région, finançable – à condition, évidemment, de mettre le projet de la 2x2 voies de côté – et qui changerait réellement la vie de nos habitants : celui du tram-train qui irait de notre agglomération à celle de Rouen, en passant par Louviers. Ce projet a fait l'objet d'une étude – je me tiens à votre disposition pour vous la fournir – qui montre sa faisabilité. D'ailleurs, j'ai apprécié, M. le Président, que dans votre réponse à la presse, vous montriez une plus grande ouverture sur ce dossier. C'est un enjeu majeur. Tous les jours, des milliers d'Ébroïciens et d'habitants de l'agglomération ou du département vont dans l'agglomération rouennaise. Nous avons tous les jours des accidents sur ce trajet – donc cela vaut également pour ces vies-là. Tous les jours, des étudiants galèrent en prenant le bus pour aller dans l'agglomération rouennaise ou pour revenir, le week-end, voir leur famille. Je pense que nous sommes très nombreux ici à connaître le sujet. Certaines entreprises hésitent à venir investir chez nous. Le sujet du tram-train est un sujet majeur : il s'agit d'un projet d'avenir, moderne, confortable et compatible avec les engagements que nous avons pris au préalable sur le plan de l'écologie. Un tram-train entre notre agglomération et Rouen, qui nous permettrait d'aller par exemple à l'hôpital à Rouen, représente, à l'échelle d'une année, l'équivalent de 15 000 allers-retours Paris-New York en avion économisés, en matière de CO<sub>2</sub>.

Enfin, c'est de l'économie réalisée, en laissant sa voiture au garage. Nous voyons à quel point le fait de faire le choix du train, plutôt que le choix de la voiture, c'est d'abord des économies pour nos habitants. Évidemment, je comprends parfaitement que ce soir un certain nombre d'entre nous se disent que, le projet étant proposé par le Président, ils peuvent lui faire confiance. Mais là, on enverrait un signal très clair. Autant certaines délibérations sont parfois un peu techniques, autant ici la question est très claire, y compris pour l'avenir. Nous en reparlerons dans dix ans – vous le verrez. Le tram-train va se faire. La question est de savoir de quel côté est l'Agglomération Évreux Portes de Normandie : du côté du passé, du côté par ailleurs de deux mondes qui ne mêlent jamais les habitants mais au contraire de grands lobbies très importants. Là, je rejoins tout à fait ce que vient de dire Jean-Marie. Je trouve que trop souvent nous prenons des décisions qui engagent de l'argent public pour satisfaire quelques acteurs économiques qui ne viennent jamais ici pour rendre des comptes aux habitants – contrairement à nous – et pas les habitants. Là, nous sommes devant un vrai problème de fond. Nous avons un projet d'avenir qui ne se fera pas – en tout cas, pas tout de suite – si jamais nous disons « oui » à ce projet parce que cela va tout simplement engloutir tout l'argent de la Région sur notre territoire. Donc je vous invite toutes et tous à voter contre. J'attends aussi du Président de notre Agglomération que l'on sursoie à statuer sur ce dossier parce que la Région doit d'abord dire ce qu'elle souhaite faire sur les grandes questions liées à l'aménagement du territoire dans notre agglomération. Nous avons un Sud du département – et je veux aussi m'adresser à celles et ceux qui vivent à proximité – qui est totalement cloisonné, totalement enclavé, et le projet Evreux-Chaufour ne va absolument pas résoudre cela, alors qu'un projet de tram-train qui traverserait le département, c'est aussi un arrêt à Conches, un arrêt à Verneuil sur Avre ; donc c'est un projet d'avenir. Honnêtement, en tant qu'élu de ma génération, je ne peux pas voter un projet qui, effectivement, aurait pu être voté il y a peut-être 10 ou 15 ans – nous l'aurions tous voté. Mais en 2022, il n'a plus aucun sens. Donc je crois réellement qu'il faut qu'il y ait un sursaut. Ce n'est pas parce qu'il est dans les tuyaux, qu'il faut continuer, qu'il faut accepter de voter sans prendre le temps de la réflexion ou qu'il faut faire comme avant. Il s'agit d'un moment décisif et d'une question de signal : de quel côté sommes-nous par rapport à la question climatique et à celle du quotidien pour nos habitants ?

### **M. Guy LEFRAND**

Juste un mot : je pense qu'ici, nous avons ce soir eu des débats intéressants. L'intervention de M. Martin était, par exemple, très intéressante : c'est avis contre avis, opinion contre opinion, projet contre projet, et je le respecte. Mais expliquer à cette assemblée que si l'on ne met pas 200 millions d'euros dans la 2x2 voies Evreux-Chaufour, on va vous donner l'argent pour faire autre chose et faire ce que vous voulez est un mensonge. C'est de la manipulation, et ce n'est pas acceptable. Nous expliquer qu'il n'y a pas d'urgence et que nous pourrions voter cela plus tard est un mensonge. C'est de la manipulation. Car l'enquête publique, c'est maintenant et qu'il est demandé notre avis d'élu du peuple avant le 23 octobre. Et expliquer qu'il n'est pas grave de ne pas donner son avis maintenant, c'est interdire de donner son avis pendant l'enquête publique, au moment le plus important, ce qui n'est pas honnête. J'entends les débats, les échanges avec M. Martin et je les respecte – ce sont des débats démocratiques. Mais essayer de nous manipuler, de mentir pour essayer d'influencer votre vote n'est pas digne d'une démocratie apaisée. Je le regrette profondément.

M. Jupille.

**M. Pascal JUPILLE**

Je n'habite pas très loin de la RN13 et je sais que des habitants la prennent tous les jours. Je fais confiance aux élus des communes que la RN13 va traverser pour savoir s'il est judicieux de passer à quatre voies ou s'il n'est pas judicieux d'engager ces travaux. Je pense que la sécurité n'a pas de prix, et malheureusement si en raison de « fadas » sur la route – il n'y a pas d'autre mot –, la RN13 doit passer à quatre voies, je pense qu'il est important de le faire. Concernant le volet environnemental, des aménagements doivent effectivement être réalisés pour récupérer les eaux de pluie. D'un autre côté, il est question de pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules. Je ne suis pas là pour défendre le lobby des transporteurs, mais aujourd'hui certains d'entre eux roulent avec des 19 tonnes électriques. Il existe des camions à hydrogène, certaines choses sont en train d'évoluer et si demain, on doit avoir autant de véhicules sur la route, autant travailler sur des véhicules propres, mais surtout avoir des infrastructures qui soient en mesure de les accueillir. Je pense qu'à Évreux, il ne faut s'attendre à avoir du fret par le train. Beaucoup d'entreprises font de la messagerie et partent d'Évreux vers Paris, parfois sur Rouen. Des essais sont faits aujourd'hui avec des 19 tonnes électriques : il s'agit d'une solution à la pollution de l'air et à celle sonore.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Pavon.

**M. Jean-Pierre PAVON**

M. le Maire, j'ai par moments l'impression que certains vivent sur une autre planète, qu'ils n'utilisent jamais la RN13 pour aller à Paris, qu'ils ne la prennent ni le matin ni dans la journée et qu'ils ne sont pas non plus à l'écoute des entreprises installées à Évreux. En effet, le gros problème des entreprises, c'est tout le trafic en direction de l'autoroute A13. Cette 2x2 voies est réclamée depuis longtemps. On parle de 1975. Mais soyons sérieux, on ne peut pas comparer Évreux et l'agglomération en 2022 avec Évreux en 1975. Il y avait une zone industrielle à l'époque et une toute petite à la Madeleine. Au vu du développement actuel, il faut bien des infrastructures pour les entreprises qui sont installées dans ces zones industrielles. Il faut être à l'écoute des industriels, et au vu de la possibilité de développer l'emploi à Évreux, tout le monde réclame que cette 2x2 voies existe, pour la rapidité et pour la tranquillité sur la route. Actuellement, vous avez des passages ralentis, des passages dangereux. Elle est vraiment nécessaire pour le fonctionnement économique de la ville.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Hamel.

**M. Raynald HAMEL**

Je suis maire d'une commune comme Sasseville qui n'est pas en limite directe, mais une majorité de nos habitants empruntent la nationale 13. Moi-même, je l'ai pratiquée pendant 42 ans pour me rendre dans la région parisienne où j'avais mon emploi. Je peux vous garantir qu'en 42 ans, j'en ai vu des voitures sur le toit et des morts ! J'ai conduit un car pendant 25 ans : des accidents, j'en ai vu ! Donc la population de Gauciel y est très sensible et participe activement à l'enquête publique aujourd'hui, et je les y encourage au travers de publications communales. Bien sûr, nous sommes pour à 100 %. C'est un beau projet pour toute notre agglomération, pour la sécurité, et il est appréciable qu'aient été prises en compte les remarques sur l'accessibilité des voies qui vont accéder au giratoire, afin d'éviter de créer un surplus dans nos petites communes, sur nos petites routes. Si l'on arrive à faire cela, je pense que tout le monde aura gagné.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Norblin.

**M. Raphael NORBLIN**

M. Veyri, en fait, si je vous écoute, pour vous, nous avons le choix entre une RN13 2x2 voies et un hypothétique tram-train Louviers-Evreux. Louviers-Rouen va se faire, mais concernant Louviers-Evreux, la Région n'en est qu'au début des études de faisabilité. Autrement dit, je préfère tout de même quelque chose qui me semble un peu plus abouti aujourd'hui que quelque chose de très hypothétique demain. Parce que demain, ça peut être très loin. Vous m'excuserez, mais je vais aussi parler en tant que maire d'une Agglomération qu'il a quittée. Je viens de SNA : ses enfants empruntent les transports scolaires pour se rendre à Évreux. Je peux vous assurer – et je connais très bien quelques maires de SNA – qu'ils ne sont pas fiers – je parle là de sécurité d'enfants. 265 millions d'euros vous paraissent peut-être très chers quand on parle de sécurité. Francine a mis un peu de « mélo » dans la discussion et je la rejoins complètement, car il est aussi question de sécurité d'enfants et de transports scolaires. Et au nom de la sécurité, on ne peut même pas se poser la question.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Perrin.

**M. Marc PERRIN**

M. le Président, mesdames, messieurs. M. le Président, M. le Vice-Président, vous connaissez bien

mon engagement sur le projet depuis 2018, et certains d'entre vous le connaissent également dans la salle. Juste pour revenir sur les accidents, ce week-end, malheureusement deux accidents se sont encore produits sur l'A13, un dans le sens Paris-Evreux samedi, un autre dans le sens Evreux-Paris dimanche, dans la commune du Vieil-Evreux, qui ont nécessité l'intervention de plusieurs véhicules de secours. Concernant ce projet et cette délibération, au niveau de la commune, nous sommes impliqués fortement sur ce dossier, au point de mettre à disposition trois fois la salle communale pour des concertations. À l'issue de ces dernières, il y a parfois des conversations en aparté qui sont assez intéressantes. En effet, nous avons pu échanger avec des élus de l'Île-de-France, de Bonnières qui nous expliquaient que leurs habitants venaient plus souvent faire leurs courses à Évreux que du côté des Yvelines. C'est assez surprenant.

Par rapport à la délibération de ce soir, d'abord je voudrais remercier M. le Président et les services d'avoir pris en compte les remarques que nous avons émises lors de la Conférence des maires. En effet, nous avons une vive inquiétude concernant notre réseau routier secondaire, qu'il faudra forcément adapter pour rejoindre les différents échangeurs prévus. Par ailleurs, le 18 octobre à 18h30, une réunion se déroulera au Vieil-Evreux sur les mobilités alternatives. L'inscription est obligatoire sur le site de la concertation, donc n'hésitez pas à vous inscrire et venez nombreux. Autre point : en échangeant avec les services, j'ai compris que EPN ne pouvait pas évoquer la route départementale 67 dans sa délibération parce que cette route n'est pas du domaine de compétence de l'Agglomération. Dont acte. Cependant, pour nous, la RD67 est un axe structurant, adapté aux véhicules lourds (camions et bus). Cette route, qui mène de la RN13 jusqu'à la vallée de l'Eure, est la seule qui permet le passage des lignes de bus et un accès aisé des bus scolaires et des touristes vers le site de Gisacum. Fermer cette RD poserait de gros problèmes de report de trafic sur nos routes secondaires. En étudiant le dossier, j'ai vu la délibération du Conseil départemental, approuvée à l'unanimité le 27 septembre, dans laquelle ce dernier n'évoque pas de point de vigilance sur le risque de fermeture de cette route. Pour ma part, nous donnerons notre avis, à l'issue de la dernière réunion de concertation du 18 octobre dans la commune, puisque comme vous l'avez dit M. le Président, il faut donner nos avis avant le 23 octobre, sinon ils ne seront pas pris en compte dans la concertation. Naturellement, je proposerai, dans le cadre de ce projet, le maintien de la voie d'accès/voie de sortie sur la route départementale 67.

Pour ce soir, en conséquence, je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération. Il ne s'agit pas du tout d'un vote d'opposition à ce projet, un projet très important et dont j'ai pu voir l'évolution au fil des années. Cette abstention est simplement une alerte sur le risque que nous aurons, nous, à gérer la fermeture d'une route départementale et un report de trafic sur nos voies communales. Je vous remercie.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Gilles. Ah pardon, M. Schaller.

#### **M. Didier SCHALLER**

À titre d'exemple, j'ai connu la RN154 Evreux-Nonancourt, appelé « la route du blé ». Je suis élu depuis assez longtemps, et tous les mois j'avais affaire à un décès ou à un accident de la route. Les pompiers savaient que j'étais facile à joindre, donc ils m'appelaient fréquemment, entre Nonancourt et la route de Saint-André. Je peux vous dire qu'il n'est pas toujours agréable d'aller avertir, en cas de décès de personnes. Donc, j'y suis favorable, même chez nous, afin que l'on n'ait plus d'accident sur la 154. Je pense que l'on est tous favorables à ce projet, même si je ne la fréquente pas souvent.

#### **M. Hervé GILLES**

M. Veyri, je vous apprécie par moments, et parfois un peu moins, comme à cet instant. Mais il n'y a pas d'animosité, nous sommes bien d'accord. J'ai été obligé de relire la délibération pour être sûr que je n'étais pas à la Région – ça, c'est dit.

Vous savez où se trouve Miserey. J'ai mon voisin, M. Hamel, de Gauciel ; j'ai en face Le Val-David et Cierrey ; mes voisins du dessus, Sassey et les habitants de la vallée. La particularité de Miserey, c'est que sur la départementale qui dessert Gauciel, il y a une entrée de base, ce qui n'est pas à négliger. De l'autre côté, il y a la biopépinière qui appartient à l'agglomération, la pépinière 1 – et j'espère qu'un jour la biopépinière 2 va « exploser » en termes d'installation d'entreprises. Il y a aussi Charles River, l'ex-CIT. Il y a tout de même 350 salariés pour l'instant, dont les trois quarts transitent par la commune. Je vous ai un peu schématisé la circulation à Miserey, au niveau du trafic routier. Et puis nous avons la particularité d'avoir un morceau de deux voies et un morceau d'une voie sur notre territoire avec une accidentologie assez importante. Comme mes collègues, je prends sur mon dos le week-end et pendant les périodes de congé parce que systématiquement la gendarmerie nous appelle, et je me dis « pourvu qu'il n'y ait que de la casse matérielle ». Donc le côté sécuritaire est vital. Quand on vient d'Évreux pour aller, par exemple, à Charles River ou à la biopépinière, on ne peut pas tourner à gauche ; on ne peut pas accéder à Charles River par les entrées 1, 2 et 3, les véhicules lourds ne peuvent pas tourner à gauche. Cela a été demandé par mon prédécesseur M. Coquerel, pour ceux qui l'ont connu et par Mme Petit mais cela a toujours été refusé. Concernant

l'opportunité de cette 2x2 voies avec cinq échangeurs, nous prendrons une délibération la semaine prochaine pour valider la demande de notre commune avec les impacts de nos accès de la voie de substitution. Pour ceux qui n'ont pas eu le temps, allez voir le site pour comprendre ce qu'est une « voie de substitution ». Il s'agit d'une voie parallèle dont l'accès peut être utilisé par les transports scolaires, pour la mobilité douce, et pour permettre aussi à nos agriculteurs de pouvoir franchir la nationale 13, d'une certaine façon, en toute sécurité. En effet, quand vous êtes à un stop, pour traverser la nationale 13, pour rejoindre des terres qui se trouvent de l'autre côté à Cierrey ou au Val-David avec un tracteur et 30 ou 35 tonnes derrière, je peux vous assurer qu'il faut être très « sportif » pour pouvoir rejoindre sa destination. Là-dessus, tous les véhicules lourds qui approvisionnent Charles River et les petites entreprises de la commune traversent entièrement la commune. Quand vous venez de Paris, vous sortez sur le zébra qui se trouve après les gens du voyage, systématiquement vous prenez la rue des Aérostiers, vous traversez toute la commune, vous passez devant l'école... Nos villages sont constitués d'une certaine façon. Je peux vous assurer que les habitants de la commune de Miserey sont très motivés. Nous avons refait une réunion ce soir. Ma Première adjointe a fait visionner, ce soir, à 70 familles de la commune la vidéo. En effet, il y a une vidéo très intéressante. Prenez le temps de la visualiser ! Vous pouvez faire des arrêts sur image et cela vous positionne *in situ* : vous avez la réalité virtuelle de ce qui est prévu. Nous avons des amendements à faire, c'est pour cela que nous allons prendre une délibération. Nos deux rues principales ont été un peu oubliées par la Région, mais je pense que c'est juste un trait qui a été mal fait. Donc il faudra juste reprendre le trait. Mais l'intérêt de cette voie de substitution, c'est de désengorger la commune des 40 tonnes, des 15 tonnes, mais aussi de faciliter, fluidifier et sécuriser. Quand vous avez une centaine d'enfants à l'école et qu'il y a un 40 tonnes qui passe et que les parents sont sur le parvis avec les enfants, je peux vous assurer que je transpire. Donc, pour ma part, je suis pleinement pour la RN13. J'ai lu le dossier, je comprends ce que disait M. Martin qui a évoqué les problèmes environnementaux. Miserey est très impactée par la pollution routière. Les champs de nos agriculteurs sont directement approvisionnés en hydrocarbures, en mégots de cigarette, en masques, en canettes, etc. Donc cela va être pour notre territoire... Mais je ne suis pas à la Région, M. Veyri, vous y êtes, M. Lefrand également. Pour l'avenir, ce sera peut-être vous qui le déciderez, mais pour l'instant ce projet est structurant pour notre territoire. Je ne suis pas dans l'économie locale, mais sur l'accessibilité pour aller d'Évreux à Paris ou dans le sens inverse, il faut venir à Miserey le week-end et vous allez voir le nombre de véhicules qui y passent le week-end, qui reviennent de la Côte. Peut-être êtes-vous, pour certains, trop loin pour bien appréhender cette thématique de l'extension de cette 2x2 voies, mais rapprochez-vous de nous, venez passer quelques heures dans nos communes, qui sont très accueillantes. Il faut le vivre au quotidien pour se rendre compte de la nécessité du doublement de cette 2x2 voies. Je parle pour Miserey parce que je soutiens ma commune, mais je soutiens aussi le territoire. Je vais dire comme vous, M. Veyri : il faut voter pour l'extension de la RN13 avec cinq échangeurs. Merci.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup pour ce plaidoyer. M. Veyri.

#### **M. Timour VEYRI**

Merci d'abord pour vos réponses. Elles sont évidemment importantes, impressionnantes et pour être très franc, elles ont tendance à clore le débat. Qu'est-ce que vous voulez que je discute avec des maires qui parlent de leur quotidien, de ce que leur disent les habitants, des difficultés, des enjeux, des inquiétudes. Cela clôt le débat. Ce n'est pas fait pour cela, mais c'est l'effet que cela a produit. Je vais juste vous transmettre ma propre expérience qui, évidemment, est moins importante que la vôtre parce qu'elle porte sur des sujets et des enjeux un peu différents. D'abord, sur la question des difficultés purement liées aux accidents : il y a différentes manières de les traiter. Si vous pensez que ce projet est la meilleure manière de résoudre les difficultés que vous avez évoquées, je vais vous dire une chose que je ne dis pas souvent : j'espère vraiment avoir eu tort dans toute mon intervention ce soir et dans quelques années vous pourrez venir me voir en me disant « tu as raconté n'importe quoi, regarde, on a une baisse des accidents », et honnêtement j'en serais le premier heureux. Mais sur ces questions-là, tous ceux qui ont travaillé avec les autorités compétentes, nous disent que les accidents sont multifactoriels : il y a la question de la vitesse, celle de l'alcoolémie, celle de la signalisation et celle des ouvrages. Si vous considérez que là-dessus, cela résoudra l'ensemble des difficultés, tant mieux. Si vous considérez que cela permet d'avancer, même un peu, c'est déjà bien. De toute façon, je pense qu'il y aura une majorité pour voter le projet ce soir. Nous comprenons que le débat est bien avancé et que vous êtes nombreux à être convaincus. Mais au-delà de ce qu'a pu dire Jean-Marie, qui est beaucoup plus tranché que moi sur le dossier en tant que militant écologiste de longue date, la difficulté, c'est qu'il n'y ait pas l'argent, que ce soit pour cela ou pour un autre dossier, celui dont je vous ai parlé, qui, me semble-t-il, aurait globalement des impacts positifs plus importants pour l'ensemble du territoire. Je comprends parfaitement ce que vous dites, mais je tiens juste à vous dire – et je pense que c'est mon rôle – que ce que j'entends à

la Région, lorsque l'on parle des autres dossiers, c'est : « oui, mais là il n'y a plus d'argent, on ne peut pas investir plus. » Effectivement, quand on prend notre Agglomération, le gros dossier sans lequel le dossier dont je vous parle devient possible, c'est cette 2x2 voies.

Il y a le dossier de la sécurité, il y a le dossier, très important aussi, de l'écologie, le signal que cela envoie. Je vais rebondir, juste pour la réflexion, en dehors de toute considération politique : il y a une contradiction dans le fait de dire que cette 2x2 voies va permettre plus d'activité économique et plus de mouvements et en même temps plus de sécurité. Il faut bien avoir en tête qu'il va y avoir plus de fret, donc il est probable que plus d'accidents se produisent. Par ailleurs, moi qui prends ce chemin quasi quotidiennement, je connais bien les accidents comme vous, et je n'ai pas l'intention de faire larmoyer, je sais très bien de quoi l'on parle. Mais est-ce que le fait de faire le choix de plus de camions va plus protéger les habitants ? Ma réponse est évidemment très mesurée. Je serai, comme tout bon Normand, violemment modéré sur le sujet. Maintenant, un autre sujet très important, qui a été évoqué, est la question du calendrier. On dit « là, on a un sujet solide, le dossier est prêt, demain on y va, alors que la question du tram-train est hypothétique ». D'abord, c'est la Région elle-même qui a fait une étude sur le tram-train qui dit qu'il est possible, qu'il est finançable à condition de faire des choix budgétaires, mais là le calendrier n'est pas tout à fait évident non plus. Évidemment, cela pousse à une interrogation, on se dit : « est-ce qu'on ne lâcherait pas la proie pour l'ombre ? » Mais à un moment, il y a aussi des choix politiques et je considère que ce n'est pas parce que c'est dans les tuyaux qu'il faut forcément le pousser. Et il y a un vrai sujet qui concerne EPN, qui est la question du choix de modèle de territoire sur lequel nous sommes. Là, j'ai, je l'assume tout à fait, une différence d'appréciation assez forte avec l'exécutif actuel : depuis quelques années, on pousse sur la question de la logistique. La logistique, pour 1 000 m<sup>2</sup>, c'est quatre emplois créés. Donc le choix qui est fait depuis au moins un mandat – mais toutes les majorités précédentes ont un peu été dans la même direction –, c'est cette idée que « vous savez finalement, là où on est bons, c'est quand même la logistique, c'est dans le fait d'avoir des camions, des hangars, etc. ». Franchement, je pense que d'abord ce n'est pas l'avenir. L'avenir, c'est de travailler sur les secteurs à haute valeur ajoutée. Or la logistique est un secteur à très faible valeur ajoutée, qui crée très peu d'emplois, mais qui en revanche bétonne le sol, bloque un certain nombre d'investissements et qui est très rentable pour ceux qui sont dedans. Mais pour les habitants, les retours sont peanuts. Je tiens à rappeler que depuis quelques semaines, Compain est en train de subir de très grandes difficultés. Ils ne disent pas que le problème, c'est la 2x2 voies. Donc à un moment donné, on a des sujets sur le territoire qui sont liés à l'investissement, aux compétences. Je crois aux grands choix qui sont faits par les pouvoirs publics et c'est à cela qu'il faut répondre. Je ne crois pas du tout que demain s'il y a un peu plus de camions et que l'on gagne 2,30 minutes cela va changer grand-chose. Qui peut croire cela, un seul instant ? À mon avis, ce dossier a un énorme point fort (l'action sur la sécurité), mais il a aussi des défauts. Je crois qu'il va immobiliser d'autres investissements, mais si dans les mois et les semaines qui viennent, on me prouve le contraire à la Région en débloquent le projet du tram-train entre notre agglomération et Rouen, je serais le premier à applaudir.

#### **M. Guy LEFRAND**

M. Priez.

#### **M. Rémi PRIEZ**

La commune de Boncourt est dans le prolongement de Miserey. C'est vrai que l'on parle d'accidentologie et de sécurité, mais avant l'accidentologie, c'est la prise de risque. Aujourd'hui, quand on fait des insertions c'est compliqué, mais quand on veut traverser, c'est encore plus compliqué. Il y a encore eu deux morts dans les dernières semaines. Donc c'est un enjeu pour tout le monde. Nous avons fait un Conseil municipal, il y a une dizaine de jours, où nous avons parlé de la 2x2 voies. Tout le monde est partant pour la 2x2 voies avec les cinq échangeurs. Je refais un Conseil spécifiquement sur cela jeudi soir justement pour délibérer sur ce scénario parce qu'il faut que les communes concernées, comme c'est notre cas, soient en phase avec l'Agglomération, et que l'on ait tous la même volonté pour aboutir sur ce sujet. Les habitants sont très préoccupés, on a effectivement parlé de sécurité, de la prise de risque, mais aussi des avantages économiques. De toute manière, toutes les grandes infrastructures de transport y sont favorables. Pour toutes celles qui ont refusé le train ou celles qui n'ont pas d'autoroute ou de quatre-voies, on voit que les villes sont un peu désertées. Donc nous sommes à fond sur ce projet et nous allons le voter jeudi soir.

#### **M. Bertrand MAUCOLIN**

Bertrand Maucolin, de Cierrey. Je suis également riverain de la nationale 13. Je partage les avis émis par les maires de Miserey et du Vieil-Evreux. Je voudrais apporter un témoignage supplémentaire parce que je suis originaire de la région. Je peux vous dire que j'ai vu de nombreuses personnes perdre la vie sur cette nationale. La nationale, c'est une barrière entre les communes des deux côtés. Je vais souvent à Miserey et je puis vous assurer qu'il est impossible d'y passer aux heures de pointe. Il faut vraiment faire un détour pour être sûr de pouvoir emprunter un passage sécurisé. Ceci dit, ce soir je m'abstiendrai pour les raisons qu'a avancées Marc Perrin, à savoir les

coûts sur les voies secondaires qui supporteront le trafic généré par les routes qui seront barrées. Cela n'a pas été estimé, mais je pense que ce sera à la charge d'EPN. Il serait tout de même important, avant que chacun se prononce, d'avoir une petite idée de ces montants.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Cretot.

**M. Didier CRETOT**

Je suis un peu embêté avec ce dossier, en dehors de la réduction de l'accidentologie qui me semble être fondamentale, même si on ne fait pas une 2x2 voies. Cela veut dire qu'il faut régler le problème de la traversée de la route nationale pour la sécurité des transports, des gens qui vont travailler sur les zones. Je suis un peu embêté parce que nous avons des exemples sur le territoire lorsque nous avons fait Evreux-Louviers en créant une voie *ex nihilo* ; quand nous avons fait Evreux-Nonancourt en recréant de fait une voie *ex nihilo*. On voit bien que cela a pris beaucoup d'emprise foncière. Là, nous sommes sur de l'existant, cette route existe et est aménagée. Mais la question est de savoir si le fait de la mettre en 2x2 voies va créer un appel d'air pour encore plus de circulation, auquel cas ce serait moins souhaitable. Si c'est pour améliorer les conditions existantes, oui ; si c'est pour que cela devienne un axe de passage encore plus fréquenté, cela ne m'intéresse pas. Sur le problème du choix crucial entre faire une 2x2 voies et faire une liaison train-tram entre Louviers et Évreux – puisque Louviers-Rouen est presque réglée –, je serais tenté de dire qu'il faudrait que tout le monde soit dans la clarté politique. Au moment des élections régionales, le Président Morin a fait une déclaration dans la presse en disant : « il n'y aura pas de liaison ferroviaire Louviers-Evreux, ce n'est pas d'actualité ». Il faut savoir que celle-là nous concerne en particulier. Si la Région veut absolument axer sur des modes de transport du futur, qu'elle le dise clairement. C'est une étude qui dure depuis... On a tous une pensée pour Bernard Brochot et le chef de gare de Saint-Germain-des-Angles. Donc soyons plus clairs : que voulons-nous ?

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Dernière intervention.

**M. Georges SENKEWITCH**

Il y a quelques années, la RN13 traversait la commune de Parville. Les problèmes étaient ceux qui ont été évoqués par les collègues : insécurité, difficultés pour traverser la commune. Depuis une douzaine d'années, le contournement de Parville a été effectué. Depuis, il n'y a plus eu d'accident dans la commune de Parville qui bénéficie ainsi d'une certaine tranquillité. Oui, cette deux-voies entre Évreux et Chaufour-les-Bonnières est nécessaire pour la sécurité des habitants, mais aussi celle des usagers. Depuis le mois de janvier 2022 jusqu'en juillet, nous avons dénombré autour de 19 accidents tous confondus (accidents matériels et accidents corporels). Donc, effectivement, cette 2x2 voies me paraît nécessaire avec la possibilité de cinq échangeurs.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mes chers collègues, à l'issue de ce débat fort intéressant, et dont je vous remercie, je vais vous proposer de voter cette délibération. Je vous rappelle que cette délibération propose de soutenir le projet de 2x2 voies Evreux-Chaufour avec la création de cinq échangeurs et en tenant compte de la nécessité de travailler les voiries secondaires, notamment au niveau des échangeurs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il en est donc ainsi décidé. Nous ferons passer cette délibération à l'enquêteur public.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **SOUTIENT (moins 8 voix contre et 5 abstentions) le projet de réalisation de la 2x2 voies entre Évreux et Chaufour-lès-Bonnières et RETIENT le premier scénario de projet dit « de base », avec la création de cinq échangeurs.***

---

### **39 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs de la billetterie des spectacles professionnels**

**M. Guy LEFRAND**

Probablement une délibération plus rapide, M. Boreggio, sur les tarifs de la billetterie des spectacles professionnels du CRD.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci M. le Président. En effet, je vais vous parler musique pour adoucir les mœurs. Dans les activités du Conservatoire à Rayonnement Départemental, il est proposé dans la programmation prévue sur l'année 2022-2023, une cinquantaine de concerts, essentiellement produits par les élèves. Mais huit de ces concerts seront produits par les professeurs ou par des professionnels. Il vous est proposé à partir de cette année, de demander une contribution aux spectateurs qui viendraient assister à ces concerts des professionnels ou des professeurs, afin de limiter le coût de fonctionnement. Il vous est, à ce titre, proposé les tarifs suivants : pour le tarif plein, 5 € ; pour les tarifs réduits concernant les étudiants, les demandeurs d'emploi ou les bénéficiaires de minima

sociaux, 3 € et une gratuité pour les élèves inscrits au CRD, pour les moins de 12 ans et les personnalités et partenaires invités sur présentation d'une invitation.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'oppositions, je suppose ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **FIXE** les tarifs de la billetterie des spectacles professionnels organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental Évreux Portes de Normandie selon la grille ci-dessous applicable à compter d'octobre 2022 :

<b>Tarif plein</b>	5€
<b>Tarif réduit :</b> - Étudiants - Demandeurs d'emploi - Bénéficiaires de minima sociaux	3€
<b>Exonération :</b> - Élèves inscrits au CRD EPN - Moins de 12 ans - Personnalités et partenaires sur présentation d'une invitation	gratuite.

#### **40 - Désignation d'un nouveau représentant EPN pour l'exécution des mandats publics conclus avec la SPL Evreux Normandie Aménagement**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, sachant que pour cette délibération, MM. Lefrand, Hubert, Alory, Mabire, Tanguy et Mme Haguët-Volckaert ne prendront part ni au débat ni au vote.

**M. Sylvain BOREGGIO**

En février 2021, nous avons autorisé M. Groizeleau, 2<sup>e</sup> Vice-Président de l'Agglomération, à signer la convention de mandat public avec la SPL. Malheureusement, la disparition de notre ami Bruno fait qu'aujourd'hui ce n'est plus possible. Le 2<sup>e</sup> Vice-Président aujourd'hui qui pourrait signer cette convention est M. Xavier Hubert, mais étant membre de la SPL, il lui est impossible de procéder à cette signature. Comme je ne suis plus membre de la SPL et que j'ai démissionné du poste de président-directeur général, je vous propose que ce soit moi qui signe ces conventions. Une question ?

**Mme Isabelle COLLIN**

Oui, très rapidement, sur le bilan financier de la SPL que l'on doit présenter en Conseil communautaire. Les services de l'assemblée m'ont indiqué que cela devait passer au prochain Conseil. Puis-je en avoir la confirmation parce que je ne me souviens pas avoir vu un seul bilan depuis un petit moment ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Oui, c'est confirmé. Il sera bien présenté au prochain Conseil.

Je vais mettre aux voix. Qui est contre le fait que je puisse signer ces conventions ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci de votre confiance.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **(MM LEFRAND, HUBERT, ALORY, MABIRE, TANGUY et Mme HAGUET-VOLCKAERT ne prennent part ni aux débats ni au vote) ; DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> Vice-président comme étant la personne compétente pour représenter la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie pour l'exécution du contrat de mandat public conclu avec la Société Publique Locale Évreux Normandie Aménagement dans le cadre de la construction d'un pôle de santé libéral ambulatoire à Évreux ; **DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> Vice-président comme étant la personne compétente pour représenter la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie pour l'exécution du contrat de mandat public conclu avec la Société Publique Locale Évreux Normandie Aménagement dans le cadre du transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le Bâtiment Notre-Dame à Évreux ; **DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> Vice-président comme étant la personne compétente pour représenter la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie pour l'exécution du contrat de mandat public conclu avec la Société Publique Locale Evreux Normandie Aménagement dans le cadre de la construction de l'IFSI et du parking ; **DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> Vice-président comme étant la personne compétente pour représenter la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie pour l'exécution du contrat de mandat public conclu avec la Société Publique Locale Évreux Normandie Aménagement dans le cadre de l'aménagement du pôle gare et **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer, en remplacement du 2<sup>e</sup> Vice-Président, les conventions de mandat public, ses annexes et tous avenants éventuels à intervenir avec la SPL Evreux Normandie Aménagement.

---

#### 41 - Attribution des compensations définitives 2022

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons en juin dernier organisé une CLECT pour délibérer sur la prise de compétence des gymnases à travers la reprise du Sicosse, mais également des missions d'accompagnement d'accès aux droits auprès du relais des services publics entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie. À la suite de la délibération de la CLECT, les communes devaient voter. Les communes se sont prononcées et aujourd'hui nous pouvons considérer que les attributions de compensations sont à présent définitives.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions, je suppose, sur ce dossier ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2022

---

#### 42 - Décision modificative N°2

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons des décisions modificatives à vous présenter ce soir. Elles concernent les budgets Eau, Assainissement, Mobilité et la ZAC de la Croix Prunelle. Si vous en êtes d'accord, sauf avis contraire de votre part, j'éviterai de lire toutes les lignes, et je vous ferai grâce de tous les chiffres annoncés. Il s'agit essentiellement de modifications qui sont apportées, notamment liées à des points importants comme le point d'indice (évolution du chapitre 12), des effets de la hausse du carburant qui nous obligent à « bouger » quelques chapitres, de quelques régularisations d'investissements sur des projets qui sont un peu retardés. Concernant le budget de la Croix Prunelle, il s'agit simplement d'un virement entre chapitres. Pour la mobilité, c'est essentiellement la fête du vélo qui impacte le budget. Donc, il vous est demandé de faire ces modifications. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de demandes d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2

---

#### 43 - Modification d'AP/CP

**M. Sylvain BOREGGIO**

Régulièrement, nous sommes obligés de revoir nos AP/CP parce que les projets que l'on peut présenter subissent des variations, que ce soit en matière d'avancement des projets ou de retardement. Donc il vous est présenté – vous avez eu les éléments – toutes ces variations. Là aussi, je vous ferai grâce de la lecture de celles-ci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit là des conséquences des ajustements budgétaires. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** les modifications d'AP/CP dans le cadre de la décision modificative n°2 et de la décision de mouvements de crédits n°6.

---

#### 44 - Reprise de provision créance douteuse budget assainissement

**M. Guy LEFRAND**

Reprise des provisions de créances douteuses sur le budget assainissement. C'est de l'argent en plus.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Oui, tout à fait. Il s'agit d'une provision pour risque d'impayés qui avait été constituée en 2017 pour un montant global de près de 500 000 euros (499 820,95 euros). Ce montant incluait une créance de 100 925,40 euros correspondant à un titre émis envers le budget annexe de l'assainissement. Ce titre n'a pas été honoré. Depuis, les deux budgets assainissement ont été fusionnés. Il convient donc de procéder à l'annulation du titre dans la mesure où ce titre revient à une facturation interne, et de procéder à la reprise de la provision réalisée en 2017 pour un montant de 100 925,40 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PROCÈDE** à la reprise de la provision constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques « dépréciation de comptes de redevables », à hauteur de 100 925,40 €. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7817.

---

#### **45 - Provisions pour dépréciation d'actifs circulants - Modification de la délibération N° 2022-06-28/71**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour les budgets en M4, pour les provisions semi-budgétaires, il convient de constater uniquement une dépense réelle de fonctionnement au chapitre 68. Pour cela, il vous est proposé d'évaluer la dépréciation des créances douteuses de manière statistique, notamment concernant les budgets mobilités, du SPANC et de la Croix Prunelle et d'y inscrire les sommes de 1 999,83 euros pour la mobilité, de 4 269,76 euros pour le SPANC et 1 461,45 pour la Croix Prunelle. Bien sûr, les taux de dépréciation sont exactement les mêmes.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **MODIFIE** la délibération 2022-06-28/71 ainsi qu'il suit :

- **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des actifs circulants à constituer selon une méthodologie d'évaluation statistique fondée sur les informations renseignées dans le système d'information du comptable public pour les créances à recouvrer et des taux de risque associés estimés par la collectivité.
- **APPROUVE** la constitution d'une provision semi-budgétaire pour les montants suivants :

<b>Budget</b>	<b>Montant en euros</b>
<i>Mobilités</i>	<i>1 999,33</i>
<i>SPANC</i>	<i>4 269,76</i>
<i>Croix Prunelle</i>	<i>1 461,45</i>

---

#### **46 - Gratuité des équipements sportifs utilisés par les lycéens et assimilés - Convention EPN/Région Normandie/Établissements**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cette délibération concerne la gratuité des équipements sportifs utilisés par les lycéens et assimilés. Elle fait suite à une demande de la Région Normandie qui, au travers des contrats de territoire, nous donne beaucoup de millions pour notre territoire. En contrepartie des millions donnés et des projets que nous proposons, il nous est demandé d'accepter que les lycéens qui utilisent nos lieux sportifs pour leurs activités scolaires bénéficient de la gratuité d'accès à ces établissements.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, sachant que la Région apporte 5 millions d'euros pour le centre aquatique. Le dossier de subvention, notamment sur les études, à hauteur de 750 000 euros d'accompagnement, est déposé cette semaine.

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCEPTE** le principe de contrepartie de mise à disposition régulière et gratuite des équipements sportifs propriétés d'Évreux Portes de Normandie en faveur des lycéens et des élèves d'établissements assimilés pour bénéficier des subventions de la Région Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Région Normandie, la convention d'utilisation d'installations, ainsi que ses éventuels avenants et tout document afférent

---

#### **47 - Maison de l'Europe - Subvention fonctionnement 2022**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous retrouvons chaque année cette subvention à la Maison de l'Europe dont l'objectif est de promouvoir l'Union européenne sur notre territoire. La subvention qui lui est attribuée depuis des années est de 3 000 euros. Donc il est proposé de reconduire cette subvention.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier

---

## 48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

### **M. Guy LEFRAND**

Enfin, mes chers collègues, oserais-je vous demander de voter favorablement l'attribution de 407 151,58 euros de fonds de concours, sachant qu'il restera 139 041 euros disponibles ?

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il quelqu'un contre l'attribution des fonds de concours ? Adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** les fonds de concours ci-après :

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 780 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune **d'Acon** pour la pose de deux poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 255,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 533,28 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en conformité incendie et accessibilité de la mairie et de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 50 580,84 €, soit 18 % du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la transformation de la cuisine du restaurant scolaire (financement Etat, Département, CAF),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 925 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour le nettoyage et la remise en état d'un terrain communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 370 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour la réserve incendie route de la Bonneville sur Iton et un poteau incendie route de Claville (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 905,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de petits outillages portatifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 729,02 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de mobiliers de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 909 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de défibrillateurs pour les bâtiments publics,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 880,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour les travaux de couverture au local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 715,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie et l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 366,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour les travaux de mise en conformité – Défense incendie (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 741 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'un tableau d'affichage pour la mairie et l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 127,60 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour l'isolation intérieure et le remplacement du système de chauffage sur le bâtiment Ecole-Mairie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 154,63 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement d'un accès PMR pour l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 864,30 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour le ravalement de la mairie et de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 667 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour les travaux de 1<sup>ère</sup> urgence pour la toiture de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 100 €, soit 42 % du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour l'acquisition de lettres géantes en acier #Evreux (financement CAF),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 511,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la sécurisation de l'école Maillot – phase 2,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'une presse agricole round baller,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 212,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fauville** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 285,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de mobilier et de matériel pour la salle d'activités,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 463,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de jeux pour l'aire de jeux au lotissement « les pommiers »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 116,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de décors d'illuminations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 947,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition d'une barrière pour le « chemin des houx »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 879,28 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour la rénovation du bâtiment au 1b rue d'Aviron,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 745,36 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'équipement en vidéoprotection de la commune – 1<sup>ère</sup> tranche (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 345,50 €, soit 29 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour la mise en place d'une classe modulaire (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 116 €, soit 6 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de capteurs CO2 (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 341,75 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une réserve incendie Rue Saint Martin (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 346,75 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une réserve incendie Rue Viancourt (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 773 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la rénovation de l'accueil du secrétariat de la mairie et de la salle du conseil municipal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 631 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour les travaux sur le mur de clôture entre la mairie et le cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 019,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la création d'une dalle de ciment pour l'implantation d'un container à verres enterré,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 479,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la mise aux normes de l'éclairage de la cour de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 642,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'acquisition de panneaux de signalisation réglementaire et panneaux pour les nouvelles rues avec numérotation,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 130,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la pompe de circulation double de la pompe à chaleur du complexe Pierre Moisy,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 488,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour le remplacement des tapis de l'école et de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 798 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement de l'ordinateur du poste comptable de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 659,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement des luminaires d'une classe et de la salle d'activités de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 447 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Baronnie** pour la restauration de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 210 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour la création d'un portillon à la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition de trois bancs,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 175,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un vestiaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 818,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le secrétariat,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 925 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un tracteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 190,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **la Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la modification de l'éclairage halogène par des LED au stade de foot (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 960,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Couture Boussey** pour l'acquisition d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 752,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture Boussey pour l'acquisition d'une serre,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 122,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture Boussey pour l'acquisition d'un système de lavage,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 791,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Trinité** pour l'installation d'une bouche incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 471,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour le relevage de tombes au cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'acquisition de capteurs CO2 et de supports pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 675 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Val-David** pour le remplacement d'une armoire frigo positive,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 128,88 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour la fourniture et la pose de 5 poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 554,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour le remplacement de la toiture de la cuisine de la boulangerie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 521,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'outillages,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 123,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition de mobiliers pour la bibliothèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 636,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **l'Habit** pour la remise en conformité du logement locatif communal N°2,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 392,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la remise en conformité d'une classe et de la salle des institutrices (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 862,06 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour la pose d'un compteur d'eau indépendant pour la crèche,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 368 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'enfouissement du câble électrique reliant le cabinet infirmière à la future crèche,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 446,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition de matériels pour les services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 291,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour les rives de la toiture de la crèche,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 692,84 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la rénovation thermique ainsi que la structure de la toiture de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 505 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'installation de deux réserves incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 420,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour l'acquisition de mobilier pour le groupe scolaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 317 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour les travaux de la sente piétonne rue du stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 303 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'aménagement du chemin de liaison entre la rue du Stade et la route de la Vallée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 058,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de jeux au groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 207,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'enceintes et d'un PC portable,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 675 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de guirlandes de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 068 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 233,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'un fauteuil adapté pour un enfant de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 685,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la mise en conformité des bâtiments communaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 482,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la réalisation d'un espace cinéraire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 986 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour les jeux extérieurs Marie Laurencin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 876,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'éclairage du terrain de pétanque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 047,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'éclairage du terrain de football herbe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 587 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour l'école Marie Laurencin,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 461,22 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 823 € délibéré le 13 avril 2021 pour la commune de Mouettes pour l'acquisition d'un module de facturation, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 647,50 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Reuilly pour le remplacement de la motorisation de la porte de l'atelier communal, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 5 101,64 € délibéré le 25 juin 2019 pour la commune de Sacquenville pour la création de deux bureaux dans le local de rangement, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 667,50 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint Luc pour la création d'une place de stationnement PMR et l'extension de la clôture de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

---

L'ordre du jour du Conseil est épuisé. Mme Collin souhaite intervenir.

**Mme Isabelle COLLIN**

Juste une remarque rapide. Par voie de presse, nous avons appris que la Communauté d'Agglomération SNA avait proposé un régime indemnitaire pour ses conseillers communautaires élus. Donc je voulais savoir si de par la réglementation – et nous avons tous reçu un courrier de notre sénatrice Nicole Duranton parce que beaucoup d'élus l'ont interpellée – il serait possible d'étudier ce dossier dans les prochaines commissions, et de voir si EPN peut, ou pas, et dans quelles conditions, rémunérer l'entièreté de son Conseil communautaire. Peut-être cela a-t-il été fait auparavant, mais de mon côté, je ne me souviens pas de ce débat depuis que nous avons été élus.

**M. Guy LEFRAND**

J'y suis totalement défavorable. Je pense que dans l'état actuel des choses, ce serait donner un très mauvais signal à la population, dont beaucoup sont en difficulté, que de lui dire que les élus qui sont aussi au Conseil communautaire, en dehors de ceux qui bénéficient de délégation et qui travaillent quotidiennement pour cela, bénéficient d'une subvention. Cela me semble totalement aberrant et déconnecté. Donc non, je ne suis pas du tout favorable. Et je ne pense pas que la majorité de nos collègues souhaitent se faire payer pour venir ici. Ce n'est vraiment pas un sujet à l'ordre du jour. Je comprends que certains souhaitent se faire rémunérer. Cela existe dans d'autres collectivités où des élus d'opposition qui viennent une fois toutes les six semaines en réunion se font payer pour cela. J'estime que ce n'est pas le moment. Pour ma part, je ne le proposerai jamais. Si vous souhaitez le proposer, vous déposerez des propositions et nous en débattons.

**Mme Isabelle COLLIN**

Je n'ai pas demandé d'avoir une réponse ce soir. Je vous remercie de me donner la vôtre, mais ce n'est pas le Conseil communautaire. Il serait bien que nous puissions en débattre. Profitons de nos commissions. Ce n'est pas une commission toutes les six semaines. Le déroulé du Conseil communautaire, c'était cinq commissions. Je pense que tous les élus qui traversent notre vaste territoire comprennent les kilomètres qui sont faits par tout un chacun. Si on peut juste en discuter... C'est quand même le code général des collectivités territoriales qui propose cette disposition.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne le mettrai pas à l'ordre du jour parce que je pense que ce n'est pas le sujet actuellement qu'attendent nos concitoyens. Si vous voulez le mettre à l'ordre du jour, vous le demandez et on le mettra à l'ordre du jour à votre demande. Mais pour ma part, il est hors de question de proposer de rémunérer les conseillers communautaires.

***La séance est levée à 22h06.***